

territoires

T e r r i t o i r e s e n m o u v e m e n t

Les pôles d'économie du patrimoine

La **documentation** Française



DATAR

Les pôles d'économie du patrimoine

Catherine Virassamy

Chargée de mission à la DATAR

Avec la collaboration de Karim Mosbah

Collection dirigée par Nicolas Sokolowski,
animée par Alain Marciano et Muriel Thoin.

Nos remerciements vont à tous les Pôles d'économie du patrimoine, à Halvard Hervieu de la DATAR et aux membres du comité interministériel des PEP qui aident à faire vivre cette démarche.

En application de la loi du 11 mars 1957 (art.41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

© La Documentation française – Paris, 2002
ISBN 2-11-005046-2

INTRODUCTION	3
Chapitre 1 : UNE VALORISATION CULTURELLE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PATRIMOINE	5
UNE NAISSANCE SUR FOND DE DÉCENTRALISATION	5
UN LANCEMENT SOUS FORME D'EXPÉRIMENTATION	8
Deux appels à projets	8
Premier bilan	11
TYPOLOGIE DES PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE	14
Chapitre 2 COMMENT ENGAGER UNE DÉMARCHE PÔLE D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE ?	17
S'APPUYER SUR UNE INITIATIVE LOCALE	17
DÉFINIR UN PROJET	19
Le choix du thème patrimonial	19
Le choix du territoire	21
IDENTIFIER UNE STRUCTURE PORTEUSE	22
ENTRER DANS LA DÉMARCHE PÔLE D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE	23
MONTER UN COMITÉ DE PILOTAGE	24
ENGAGER UNE PHASE D'ÉTUDE	26
Le recours aux bureaux d'étude	26
L'implication d'équipes locales	27
L'ANIMATION	29

Chapitre 3	
LES PÔLES D'ÉCONOMIE	
DU PATRIMOINE À L'ŒUVRE	31
LES ACTIONS DES PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE.....	32
Communication, pédagogie, appropriation locale.....	32
Lancement de services à l'intention de la population	34
Les créations d'activités	37
UN TRAVAIL EN RÉSEAU	38
DES GISEMENTS D'EMPLOIS	39
DES FONCTIONS D'ANIMATION HAUTEMENT QUALIFIÉES	41
Chapitre 4	
LES PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE	
ET LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES	47
L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES TERRITORIALES ...	48
Pôles d'économie du patrimoine, Pays d'art et d'histoire,	
Parcs naturels régionaux et Pays d'accueil touristiques.....	48
Pôles d'économie du patrimoine	
et systèmes productifs locaux	50
Pôles d'économie du patrimoine	
et contrats territoriaux d'exploitation.....	50
PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE,	
PAYS ET AGGLOMÉRATIONS	52
LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE LOCALE	
DE RECONNAISSANCE	55
DU TERRITORIAL AU VIRTUEL, DU LOCAL AU MONDIAL :	
LA NUMÉRISATION DU PATRIMOINE	56
CONCLUSION	59
ANNEXES	61
LES CINQ ENJEUX DES PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE	62
PORTRAITS DE PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE.....	65
BIBLIOGRAPHIE	79
CONTACTS	80
SIGLES	84
GLOSSAIRE	86

Introduction

« L'ouverture à la mondialisation se fait d'autant mieux qu'elle prend appui sur de profondes racines et sur une forte identité. S'insérer dans la mondialisation, ce n'est donc pas perdre sa différence, mais la cultiver. »

Michel Godet, Manuel de prospective stratégique (1997).

Les territoires se tournent aujourd'hui, après quelques dizaines d'années de modernisation parfois brutale, vers leur identité et se redécouvrent riches d'un patrimoine original. Cet héritage culturel, historique, artistique ou technique distingue les territoires les uns des autres et sert de contrepoids aux effets négatifs de la mondialisation. Les éléments constitutifs de ce patrimoine culturel et naturel représentent des ressources au même titre que les matières premières, l'industrie ou les services. Ils sont autant de potentialités de développement économique, historique et culturel.

La démarche des pôles d'économie du patrimoine (PEP) initiée par la DATAR à la suite du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de Troyes en 1994, a pour objectif d'utiliser le patrimoine diversifié de la France comme levier du développement économique. Les PEP doivent aider à transformer les potentialités qu'il recèle en activités et en emplois.

Ils ne s'apparentent ni à une structure, ni à une ligne budgétaire particulière, ni à un label, mais à un processus qui vise à mettre en réseau des initiatives locales en vue de créer du développement économique. La valorisation des ressources patrimoniales possède un effet d'entraînement sur de nombreux secteurs : le tourisme, le bâtiment, les productions industrielles traditionnelles de grande qualité, l'artisanat d'art et autres savoir-faire, les emplois liés à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Les pôles d'économie du patrimoine sont nés d'un pari. Pari sur des gisements d'activités liés à l'engouement pour le patrimoine, à des productions de qualité, aux métiers de services aux habitants (vie culturelle, cadre de vie). L'expérience montre que les projets des PEP requièrent des métiers à haute valeur ajoutée intellectuelle : métiers de la culture, de la communication, mais aussi d'ingénierie des procédures financières et institutionnelles.

En privilégiant la culture, l'innovation, la mutualisation dans le sens de l'intercommunalité, en produisant de la différence, les PEP sont au cœur du mouvement de recomposition des territoires engagé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

Fruit de l'expérience de la trentaine de PEP en marche, cet ouvrage tente de donner les clés de réussite pour l'engagement des territoires dans cette démarche.

Une valorisation culturelle, économique et sociale du patrimoine

Une naissance sur fond de décentralisation

« Défense, préservation, conservation » étaient les maîtres mots qui ont accompagné un mouvement de patrimonialisation accru, à tel point que Régis Debray a pu se demander s'il y avait « Abus monumental » au risque de perdre le sens même de cet héritage culturel. Depuis la loi sur les « monuments historiques » de 1913, la loi Malraux de 1965 sur les secteurs sauvegardés, la loi Paysage de 1973, les procédures et initiatives concernant la préservation du patrimoine se sont multipliées : inventaires, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), villes et pays d'art et d'histoire, actions de la Fondation du patrimoine, de l'Unesco... Restaurer les quelques 40 000 monuments historiques protégés ou les 400 000 unités du « petit patrimoine » est devenu un objectif pour satisfaire l'intérêt suscité par les vieilles pierres et conforter les filières de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

Comment tirer parti, sur le plan économique, de ces coûteux monuments réinvestis : abbayes, sites militaires et aujourd'hui sites industriels, centrales EDF ou anciens hôpitaux ?

L'idée de recourir au patrimoine comme outil de développement local apparaît dans les années 80 à l'époque de la mise en place de la décentralisation. Différents rapports suggèrent alors que la valorisation du patrimoine pourrait contribuer au développement des territoires. En 1982, le rapport de l'ancien maire de Paimpol, Max Querrien, met l'accent sur l'identification des territoires ruraux et les ressources à mettre en valeur. Quelques années plus tard, une mission confiée à un parlementaire, Claude Pillet confirme le gisement constitué par le patrimoine pour le développement local. C'est avec le rapport Latarjet, en 1991, que la dimension culturelle de l'aménagement du territoire prend réellement corps. Le rapprochement entre développement culturel et aménagement du territoire s'instaure. La relation entre patrimoine et territoire s'installe.

Par ailleurs, l'avènement des préoccupations écologiques et ethnologiques, à travers notamment l'action de Georges-Henry Rivière fondateur des écomusées, redonne son sens premier au patrimoine, « qui fait lien » entre le passé et le contemporain, entre l'humain et la nature, entre l'homme et son territoire. Il est, par là même, facteur d'appropriation. Celle-ci au cœur de la proximité, rassure, crée du lien, des dynamiques, de la cohésion et de la créativité. La valorisation du patrimoine trouve son ambition dans cet aller-retour entre tradition et modernité, entre identité et projet entre local et mondial. Le concept de pôle d'économie du patrimoine se dessine alors.

Au-delà de la seule valorisation–animation d'un monument, entraînant de fortes concentrations touristiques, les pôles d'économie du patrimoine proposent une politique de valorisation globale plus intégrée, dans une logique de développement durable alliant environnement et développement économique et social.

Les démarches patrimoniales en l'Europe

Il n'existe pas véritablement de démarche équivalente aux pôles d'économie du patrimoine chez nos voisins européens. Cependant, un dispositif partenarial d'apprentissage des savoir-faire patrimoniaux, « les ateliers écoles », a été mis en place en Espagne. Des opérations de revitalisation de quartiers à partir de projets patrimoniaux ou des industries culturelles (« Cultural Quarters ») sont montées en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, certaines actions menées sur le bassin méditerranéen autour du patrimoine industriel rejoignent les préoccupations des pôles d'économie du patrimoine du Creusot ou du Littoral Varois par exemple. Il s'agit des initiatives italiennes, autour des mines métalliques en Île d'Elbe et en Toscane. Un projet, en Sardaigne méridionale, de grand parc géomnier et environnemental au nord ouest de Cagliari, s'attache aussi à concilier la protection d'un patrimoine industriel, apparemment jusqu'ici jugé inconciliable avec l'environnement. L'objectif est le même à Venise avec le projet de réhabilitation de l'Arsenal ou en Attique avec un projet concernant des mines d'argent. Des problématiques territoriales et des réseaux voient ainsi le jour en Europe.

À côté d'autres politiques territoriales telles que les pays d'accueil touristiques, les parcs naturels régionaux ou les pays d'art et d'histoire, dans une acception large et ouverte du patrimoine et des acteurs, le concept de PEP s'inscrit pleinement dans le contexte de recomposition des territoires autour des pays et des agglomérations.

L'engouement pour cette démarche s'appuyant sur la culture et le patrimoine témoigne d'une forte demande de décentralisation, de l'importance désormais accordée aux territoires de projets, au développement local et aux aspirations participatives des citoyens.

Un lancement sous forme d'expérimentation

Deux appels à projets

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 20 septembre 1994 a décidé que l'État appuierait la mise en place de pôles d'économie du patrimoine. Intégrant le patrimoine dans l'économie locale, ces PEP seraient appelés à développer, à l'échelle d'un pays, de véritables projets économiques fondés sur la valorisation du patrimoine, notamment à des fins de tourisme culturel.

Cette décision a été confirmée lors du CIADT du 15 décembre 1997 pour permettre à des territoires de formuler des projets de développement à partir du patrimoine dans des dimensions culturelles, touristiques, économiques et créateurs d'emplois de proximité.

Ces décisions se sont traduites sous la forme de deux appels à projets, lancés en 1994 et 1998 par la Datar, au terme desquels 31 pôles d'économie du patrimoine ont été retenus. Ces deux appels à projets ont été dotés de près de 1,7 millions d'euros, issus du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), afin de financer les études de préfiguration des PEP.

Dans l'esprit des pouvoirs publics, il s'agissait de soutenir des projets de développement, créateurs d'emplois de proximité, en se fiant à la capacité d'initiative des acteurs locaux. Les appels à projets ont permis de susciter puis de sélectionner des candidatures de collectivités territoriales, de groupements intercommunaux, d'associations, qui souhaiteraient s'engager dans la démarche.

Aucune forme de projets n'a été définie a priori. Mais les initiatives susceptibles de concerner un nombre significatif d'habitants (en zone rurale plusieurs groupements de communes) ont été particulièrement soutenues. L'échelle d'un pays ou d'une agglomération telle que prévue par la LOADDT est considérée, par exemple, comme un bon niveau opérationnel.

Les potentialités de développement peuvent se fonder aussi bien sur la relance de filières réutilisant des savoir-faire anciens et rares, que sur la réhabilitation du patrimoine bâti, ou la création d'activités culturelles et pédagogiques à destination des habitants comme des visiteurs. Les initiatives doivent former un tout cohérent et irriguer l'ensemble du périmètre concerné. Par exemple, la requalification d'un site touristique remarquable ne doit pas nuire par son succès à la fréquentation des autres sites dignes d'intérêt situés à proximité. C'est bien ce souci qui a guidé le PEP Pont du Gard dans l'opé-

ration de valorisation de l'aqueduc romain : faire bénéficier de cet investissement important les communes avoisinantes. Autrement dit, il s'agit d'encourager les synergies, de lutter contre les concurrences, de promouvoir la mise en réseau des différents pôles d'attraction ou de compétences, de favoriser la coopération des acteurs locaux, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, au sein d'un projet global de territoire.

Deux principes de base ont guidé l'expérimentation des PEP :

- la définition de véritables projets de développement global associant l'ensemble du corps social et du tissu économique du territoire ;*
- l'exigence d'une vision contemporaine, élargie et intégrée du patrimoine, tournée vers des projets dépassant les discours emprunts de nostalgie et de passéisme, dont le patrimoine est souvent l'objet.*

La sélection des territoires s'est opérée à partir de différents critères.

- Le territoire devait être situé dans une zone rurale ou de faible densité apparaissant prioritaire au plan national en terme d'aménagement du territoire.
- Un premier diagnostic devait présenter des potentialités patrimoniales sur lequel s'appuierait le pôle. Le gisement pouvait s'étendre sur l'ensemble

d'un pays et en préfigurer les contours ou être situé à une échelle plus large sur plusieurs pays sans que les découpages administratifs en vigueur constitue une contrainte. Le gisement à valoriser pouvait comprendre des ressources très diverses (habitat ou urbanisme traditionnel, monument, archéologie, savoir-faire et tradition, métiers d'art, mais aussi histoire, environnement, paysages...)

- Une esquisse du futur PEP devait préciser :
 - l'idée maîtresse permettant de fédérer les différents éléments constitutifs du gisement ;
 - les activités et emplois attendus notamment en matière culturelle mais aussi artisanale ou de services ;
 - l'ensemble des acteurs intéressés à la demande (publics et privés) et notamment les collectivités locales parties prenantes.

Premier bilan

31 PEP créés suite aux appels à projets, 68 embauches directement au sein des structures d'appui des PEP pour la période 1997-1999, plusieurs recrutements de chargés de mission depuis et d'autres en cours, reconnaissance de six nouveaux PEP en 2001... La démarche suscite un engouement croissant de la part des collectivités locales mais aussi d'associations œuvrant dans le domaine du patrimoine. La carte des PEP ne cesse d'évoluer et de s'élargir.

Une dizaine d'entre eux sont en phase d'étude. Toutefois, la Datar finançant désormais des actions d'animation en parallèle de l'étude préalable, les prochains PEP ne connaîtront plus cette phase d'interrogation dans l'attente des résultats de cette étude.

Pôles d'Économie du Patrimoine (PEP)

DATAR



● Commune - siège du PEP

- | | |
|---|---|
| 1 : Thiérache de l'Alsine | 20 : Meuzac |
| 2 : Laon - Soissons | 21 : Périgord Vert |
| 3 : Thiérache ardennaise | 22 : Pays Beaumontois |
| 4 : Vallée du Fer et de la Fonte | 23 : Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise |
| 5 : Route du Cristal | 24 : Le Creusot - Montceau-les-Mines |
| 6 : Pays d'Auge | 25 : Pays de l'Ain |
| 7 : Pays de Loudéac | 26 : Vallée du Rhône |
| 8 : Pays de Redon et de Villaine | 27 : Diois |
| 9 : Haute Vallée du Loir | 28 : Haute Vallée de l'Ardeche |
| 10 : Arboretum des Barres | 29 : Vallée du Dourdou |
| 11 : Vierzon | 30 : Techniques et usages d'hier et d'aujourd'hui |
| 12 : Vallée des Deux Creuse | 31 : Patrimoine minier de l'Ariège |
| 13 : Saumur et le Saumurois | 32 : Pays Cathare |
| 14 : Fortifications du Littoral | 33 : Pont du Gard |
| 15 : Saint-Savin et Vallée de la Gartempe | 34 : Ocres, argiles et pierres du Lubéron |
| 16 : Cité de l'Argile | 35 : Littoral Varois |
| 17 : Pays de la Météorite de Rochechouart | 36 : Costa Verde |
| 18 : Porcelaine - Arts du Feu | |
| 19 : Creuse | |

Une quinzaine de PEP montent en puissance, multipliant opérations de réhabilitation du patrimoine vernaculaire, colloques, marchés, développement de filières... tout en conservant une fonction d'étude très importante. Ainsi la dynamique équipe du PEP de la Creuse mène-t-elle de front des restaurations de lavoirs, en employant des jeunes en chantiers d'insertion, et la préfiguration d'un centre du patrimoine. Certains PEP se fondent complètement dans une démarche territoriale de grande ampleur, à l'échelle d'une rivière comme celui du Pays de Redon, à cheval sur le Morbihan, la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine.

Six nouveaux PEP en 2001

En 2001, six nouveaux PEP se sont ajoutés aux 31 PEP des deux générations précédentes :

- un PEP dans l'Allier, composé du Val de Besbre et de la Sologne Bourbonnaise, sur l'eau, son environnement et ses ressources ;*
- un PEP dans le Vaucluse « Ocres, Argiles et Pierres du Luberon », sur la valorisation des ressources minérales et la relance de ces filières ;*
- un PEP dédié aux « Techniques et usages de la Terre d'hier et d'aujourd'hui » constitué du groupement de communes de l'Ouest du Tarn, dans le département du même nom, sur la valorisation de la terre et de ses filières (artisanat, habitat) ;*
- la « Vallée du Dourdou », dans l'Aveyron, autour de la construction traditionnelle en Lauze et Rougié et des métiers d'art ;*
- un PEP « littoral varois », centré sur l'ancien site militaire des Bormettes en bord de mer et sur la gestion du paysage littoral, du massif des Maures à la rade d'Hyères ;*
- un PEP en Charente « Cité de l'argile », entre Limoges et Angoulême autour du patrimoine industriel des tuileries.*

Typologie des pôles d'économie du patrimoine

En ce qui concerne les projets économiques et culturels, l'ampleur et la nature des activités créées, une photographie des PEP, certes provisoire, laisse apparaître des situations très diversifiées. Si aucun PEP ne ressemble vraiment à un autre, certains présentent cependant une orientation dominante par le type de patrimoine concerné, par la nature des actions engagées ou par la philosophie initiale. Trois PEP, ayant chacun obtenu des résultats significatifs en termes de création d'activité, peuvent être pris pour exemples.

Le PEP Pont du Gard

L'édifice romain est pensé comme un élément moteur, pour diffuser la fréquentation touristique dans son environnement local. 42 entreprises (hôtels, sites et musées, agrotourisme, restaurants, activités de pleine nature) adhèrent à la démarche.

Le PEP de Saint-Savin « Pays des Couleurs »

La dynamique d'économie patrimoniale s'appuie évidemment sur les fresques de l'abbaye du XII^e siècle, classées patrimoine mondial par l'UNESCO, lesquelles ont suscité la création du CIAM (Centre International d'Art Mural). Trois pôles d'activités s'y développent : une antenne du CRITT (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie) où cinq personnes s'attachent à développer l'utilisation de matières colorantes végétales dans

les domaines artistiques, industriels et de l'artisanat ; l'Acropole qui accueille des professionnels de la conservation et de la restauration d'œuvres polychromes ; un programme « façades et couleurs » sur la revalorisation des trois villages de l'agglomération saint-savinienne.

Le PEP Rhône

Situé sur le Moyen Rhône, il développe sur plusieurs sites des activités diversifiées autour des loisirs, la découverte de l'environnement, la pêche, la gastronomie, les relais bateau, la requalification des berges et le tourisme de proximité à l'intention des citoyens des agglomérations voisines de Lyon et Saint-Étienne.

Sans doute peut-on, à partir de ces exemples, distinguer trois grandes familles de PEP, différenciées par le type d'actions engagées :

- une dominante liée au tourisme culturel, souvent autour d'un grand site privilégié ;

- une dominante liée aux savoir-faire et aux filières, autour du développement de l'artisanat ;

- une dominante liée au cadre de vie, autour de la valorisation des paysages et du petit patrimoine, de l'attractivité du territoire et des activités de services.

Cela ne signifie pas toutefois qu'il existe un modèle de PEP reproductible tel quel, modèle fondé soit sur un mode de valorisation du patrimoine, soit sur un périmètre type, soit sur des instances de gestion aux caractéristiques communes. La nature du patrimoine, la diversité des acteurs engagés, confèrent à chaque PEP et à son territoire, sa personnalité et sa vitalité propre.

Comment engager une démarche pôle d'économie du patrimoine ?

S'appuyer sur une initiative locale

La démarche de constitution d'un PEP doit être le fruit d'une initiative reposant sur l'implication de multiples acteurs locaux : élus, personnalités locales, chefs d'entreprises et associations. La réussite d'un projet de PEP tient à leur motivation. La culture partagée liée au patrimoine, à la géographie et aux traditions locales produit des coopérations et des solidarités. Autour d'une identité collective, en s'associant les hommes produisent des activités, de la création et de l'innovation : c'est la production collective que constitue le patrimoine, fruit des ressources humaines et territoriales. C'est bien leur projet, ces maisons léguées de génération en génération, ces édifices qu'ils auront élus, ces paysages, ces traditions artisanales et ouvrières qu'ils s'attachent à promouvoir, à préserver, au bénéfice de leurs concitoyens et administrés. On peut ainsi, par exemple, évoquer à Vierzon le rôle moteur de l'Association « Mémoire industrielle et agricole du Pays de Vierzon » ou de la participation active des élus du pays de Loudéac.

« Conserver un bout de mémoire », soupire un des élus de la communauté de communes de Loudéac, partagé entre nostalgie et volonté d'en découdre. L'industrie linière n'a laissé que quelques métiers et murettes (maisonnettes de tisserands), rachetés in extremis par sa municipalité. Tout près, à Saint-Thélo, les belles maisons des marchands-négociants malouins, édifiées à leur apogée au milieu du 18^e siècle, s'en vont pierre par pierre, ruinées par l'abandon, ou pire, achetées pour être reconstruites à l'étranger. « Si nous ne nous en donnons pas les moyens, tout va partir. Les meubles sont déjà partis, il est grand temps que ce mouvement s'arrête », commente un autre maire. Alors les édiles ont réagi, retroussé leurs manches et décidé que « le centre-Bretagne deviendra ce qu'on voudra qu'il devienne. » L'érudit local, zélateur bon enfant d'une culture gallo qui ne suffit cependant plus à retenir les jeunes, le gros exploitant qui sait bien que l'agriculture intensive a atteint ses limites, tous ces présidents de communautés de communes ont convaincu les autres. On puisera dans le passé, les vestiges glorieux du commerce et de l'industrie rurale du lin, pour équiper le pays d'un ambitieux centre d'interprétation, le faire connaître et attirer les visiteurs du littoral. On rénovera les doués, ces lavoirs où l'on rouissait la toile ; on sauvera les somptueuses demeures familiales des « toileux », qui étonnent dans de si modestes bourgs de 500 habitants, au plan circulaire si caractéristique. On lancera une filière de lin oléagineux pour diversifier les sources d'approvisionnement des agriculteurs en tourteaux. Pour stopper la marche du déclin – le pays perd des habitants quand la Bretagne en gagne – le passé est réquisitionné au profit du futur. « L'avenir d'un pays caractérisé par la mono-acti-

tivité dans l'agro-alimentaire, c'est de changer de pratiques », conclut sobrement le chargé de mission du PEP.

Définir un projet

Le choix du thème patrimonial

Les projets structurent leur démarche autour d'un thème patrimonial précis. Cependant celui-ci s'entend sous son acception la plus large :

- patrimoine monumental classique ;
- patrimoine rural vernaculaire ;
- patrimoine industriel et artisanal ;
- paysages et richesses environnementales ;
- identité ethnologique, savoir-faire, traditions ;
- matériaux spécifiques utilisés hier ou aujourd'hui dans les activités locales ;
- mémoire collective organisée autour d'un fait historique, du souvenir d'un personnage célèbre.

Le cas du projet patrimonial relatif au catharisme peut être cité pour exemple. Il est né, au début des années quatre-vingts, de la prise de conscience par les élus des difficultés que rencontrait l'Aude. Ce département rural est touché par le vieillissement de la population, l'industrie traditionnelle décline, la viticulture sort avec peine de la crise. Le tourisme concentré sur le littoral, hors le cas de Carcassonne, accentue les déséquilibres. Pourtant l'Aude dispose d'un patrimoine architectural exceptionnel, susceptible d'attirer et de mieux répartir sur son territoire un nombre croissant de

visiteurs : ces châteaux où se réfugiaient les partisans du « Catharisme ». On connaît l'engouement pour cette période troublée du Moyen Age, qui connut Saint-Dominique prêchant sur les routes pour évangéliser les « contrées hérétiques », l'essor des communautés de « purs » (« catharos » en grec) et leur sauvage répression, l'assaut de ces

« citadelles du vertige » perchées sur d'improbables éperons rocheux. L'idée d'utiliser comme levier de développement le thème de « l'épopée cathare », trait marquant de l'identité audoise, s'est imposé alors.

Le choix du territoire

La définition des périmètres reflète des enjeux propres au territoire, soit en fonction de critères historiques et géographiques, soit en fonction d'un patrimoine très spécifique, soit d'une entité administrative. Dans bien des cas, parce qu'elle repose sur un réseau d'initiatives concrètes, à la même échelle géographique, la démarche de constitution d'un PEP donne un contenu opérationnel immédiat à des politiques territoriales : pays, agglomération... Ainsi, conçus à l'origine pour des territoires ruraux en déprise, les PEP s'ouvrent aussi à de nouveaux territoires périurbains et urbains.

Dans le cas du PEP Rhône, le territoire choisi est particulier. Vallée d'un grand fleuve, le PEP s'étend sur son cours moyen, grosso modo entre Lyon et Valence. Il ne peut ignorer cependant sa dimension nationale, non plus que sa dimension européenne, d'axe logistique mais aussi de « vallée latine », aujourd'hui sillonnée par des dizaines de paquebots fluviaux remplis de touristes américains ou japonais. L'enjeu du PEP, pour les chercheurs de la Maison du Rhône, consiste précisément à permettre à la vallée, aujourd'hui espace de flux, de redevenir un territoire vécu. Pour organiser cette prise de conscience du territoire et la mise en réseau de multiples projets de développement, quatre secteurs d'action ont été définis :

- rendre visible l'émergence d'une gastronomie de la moyenne vallée du Rhône ;
- favoriser le développement d'une filière poisson ;
- identifier le long du fleuve un chapelet, de lieux, d'équipements, d'événements et de services relatifs à la batellerie ;
- requalifier et mettre en scène sites et paysages du Rhône.

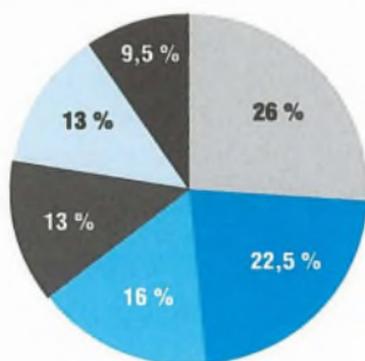
Il s'agit de redonner vie aux multiples facettes de la vallée et de la restituer à ses habitants. Ce sont les lônes, ces bras du fleuve caractérisés par une grande biodiversité, maltraités par l'industrialisation, qui bénéficient aujourd'hui de mesures de renaturation. C'est aussi un patrimoine industriel et technique, barrages, infrastructures de transports, centrales nucléaires, vignobles et vergers, qui font partie de l'univers des habitants. C'est également une vallée latine, cœur des provinces gallo-romaines, avec des sites comme Vienne ou Saint-Romain en Gal.

Identifier une structure porteuse

La structure porteuse est fondamentale, car c'est sur elle que repose la mise en œuvre du projet. Elle doit être perçue comme légitime par l'ensemble des acteurs du territoire et avoir les capacités et les compétences nécessaires pour mener à terme les réalisations prévues. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des études et d'une partie des opérations, le partenariat et la concertation nécessaires avec les acteurs socio-économiques.

Pour le PEP Vallées du fer et de la fonte en Haute-Marne, le comité Durenne, reprenant le nom d'un fondeur célèbre, fait office de structure porteuse. Il regroupe des acteurs locaux et, élargi depuis peu, ras-

Répartition des structures porteuses des PEP retenus dans les appels à projets de la Datar



- | | |
|---|--|
|  Structures intercommunales |  Structures touristiques |
|  Etat |  Autres (CCI, Pays, Parc naturel régionale) |
|  Villes ou conseils généraux |  Associations |

semble des représentants de quatre communautés de communes, deux chambres consulaires et trois associations. Ce comité emploie une chargée de mission.

Entrer dans la démarche pôle d'économie du patrimoine

Comment se passe la sélection des projets de PEP ? Les acteurs locaux disposent d'un cahier des charges, guide méthodologique les aidant à bâtir leur projet global de développement. Le dossier de candidature à l'agrément « PEP » est ensuite soumis au préfet, qui émet un premier avis au regard des grandes orientations régionales, avant de le transmettre au comité interministériel des PEP. Présidé par la Datar, ce comité sélectionne les projets. Il réunit les principaux ministères concernés : l'Agriculture (Inspection générale et direction de l'espace rural et de la forêt),

la Culture (direction de l'architecture et du patrimoine), le Commerce et l'artisanat, et le Tourisme. Il comprend en outre des représentants des chambres consulaires ainsi que des établissements publics financeurs, tels que la Caisse des Dépôts (Mission tourisme, culture et développement).

Ce comité interministériel s'attache à lier les PEP aux différentes politiques sectorielles en mariant procédures et projet sectoriel et territorial. Les perspectives sont vastes : projet de territoire impliquant de nombreuses dimensions, le PEP peut contribuer à une amélioration générale du cadre de vie et des services proposés aux habitants, en s'articulant avec d'autres dynamiques. L'effort de capitalisation des expériences et de partage des diagnostics au sein du comité permet d'affiner les critères de sélection, ce qui s'avère nécessaire avec la diversité et complexité des candidatures.

Les 5 enjeux d'un projet de PEP

Le projet global de développement d'un PEP repose sur cinq enjeux :

- la culture ;
- l'économie ;
- le tourisme ;
- le social ;
- la pédagogie.

Monter un comité de pilotage

Le projet agréé, l'attribution des crédits pour l'étude de préfiguration du PEP requiert la constitution d'un comité de pilotage apte à accompagner le maître d'ouvrage et à en exploiter les résultats. Le comité de pilotage local est mis en place par les services de l'État, préfets ou sous-préfets, qui jouent un rôle essentiel dans l'animation des projets. Il est le lieu de rencontre de l'ensemble des acteurs du territoire. Il regroupe les services de l'État, les élus, les associations, les chambres consulaires, le tissu professionnel. Il existe, en outre, dans la plupart des comités de pilotage, une formation restreinte qui regroupe la structure porteuse et les partenaires les plus impliqués.

Composition d'un comité de pilotage

Les comités de pilotage comprennent en général :

- les services de l'État : les préfets de région et de département, les commissariats de massif, les services déconcentrés des ministères (DRAC, DIREN, DDE, DRT, DIRE) ;
- les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ;
- les entreprises et établissements publics (EDF, ONF, Voies navigables de France, etc.) ;
- le milieu socioprofessionnel : chambres consulaires et entreprises ;
- le milieu associatif ;
- des experts, chercheurs, scientifiques...

Le comité de pilotage est le lieu de discussion où se définit et s'élabore le projet. Il lui revient, conjointement avec la structure porteuse, de confier l'étude et l'animation soit à un bureau d'étude, soit à une équipe locale. Il veille à l'intégration du projet au sein des politiques locales de développement. Un double rôle d'impulsion et de veille lui est assigné afin d'assurer la cohésion du projet de territoire au regard des situations diversifiées des maîtres d'ouvrages, des acteurs, des actions et des échelles d'intervention.

Certains comités rassemblent des membres selon une logique thématique : ainsi le PEP Arts du feu de Limoges s'organise autour des industriels et des professionnels du secteur de la porcelaine et de l'émail.

Le comité de pilotage qui impulse la phase d'étude, peut évoluer après celle-ci, l'étude pouvant précisément en redéfinir l'organisation en vue de la phase opérationnelle. Il peut monter puis soutenir la structure porteuse apte à faire vivre la phase opérationnelle. Cela peut le cas échéant exiger de redéfinir les missions du comité au regard de la structure opérationnelle, porteuse du projet.

Engager une phase d'étude

La phase consacrée à une étude de faisabilité préalable constitue le catalyseur de la mobilisation locale. Cette phase comprend l'étude proprement dite et l'animation en terme de mise en réseau des acteurs locaux. Elle est financée par des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le recours aux bureaux d'étude

La majeure partie des études a été effectuée par des cabinets d'étude spécialisés dans les domaines du patrimoine, de l'ingénierie culturelle, du tourisme culturel ou du développement durable. D'une manière générale, ils se sont acquittés d'une façon satisfaisante du travail demandé.

Ainsi le cabinet travaillant à la définition du PEP « Vallée des deux Creuse », s'est-il attaché à identifier un cœur pour ce PEP dédié au paysage, célébré par la littérature et la peinture romantiques. Une trentaine de réunions organisées avec les asso-

ciations, les chambres consulaires et les élus ont permis de centrer le projet autour du site de Crozant, haut lieu de la peinture naturaliste du 19^e siècle. Le recensement des projets et la réflexion collective ont également conduit à dégager des pistes relatives au montage de produits touristiques, à des lieux d'accueil, à de l'animation, à l'établissement d'une signalétique propre (projet en cours avec un BTS du lycée de la Souterraine), à l'installation de résidence d'artistes, etc.

Le cabinet a articulé les différents projets existants pour les mettre en cohérence, au sein d'un projet global de territoire. Il en a tiré un « dispositif opérationnel de la vallée des Arts du paysage » : la thématique fédératrice du PEP « Vallée des deux Creuse ».

Le rôle d'un bureau d'étude consiste également à proposer très concrètement différents types de structures juridiques susceptibles de porter les réalisations.

L'implication d'équipes locales

La meilleure connaissance des différentes expériences de PEP donne lieu, cependant, à une inflexion par rapport au cahier des charges initial de l'appel à projets.

Il apparaît en effet souhaitable que l'étude de faisabilité préalable soit davantage réalisée en interne. Moment et moyen privilégié de mobilisation des acteurs locaux, elle constitue une phase à part entière, et absolument décisive, du PEP. Recruter d'ores et déjà des chargés d'étude, employer des stagiaires qui

pourront voir leur poste pérennisé, est une voie parfois préférable au recours à des cabinets d'étude, certes très professionnels, mais moins impliqués et soumis à des contraintes de travail pénalisantes (éloignement, faible connaissance du tissu local). De surcroît, comme le notait le rédacteur en chef de la revue *Policultures*, dans un livre consacré conjointement aux PEP et aux pays d'art et d'histoire, « les cabinets capables d'une analyse dépassant l'approche touristique sont rares. Les projets qui multiplient les entrées sont pourtant les plus solides ».

À cet égard, l'expérience du PEP de la Creuse est particulièrement significative. Elle mêle en effet étroitement études de faisabilité et actions de développement, grâce au travail d'une même équipe, locale, impliquée dans la vie du département. Sept chargés d'étude locaux sont encadrés par un spécialiste du patrimoine, accompagné par une assistante. Autre exemple parlant dans le même sens : la réflexion de la Maison du Rhône, « centre pour une anthropologie du fleuve ». Labellisé ethnopôle par le ministère de la culture, ce centre culturel et scientifique développe un programme pédagogique et d'assistance à projets. Il n'a pas vocation à porter des actions de développement. Cependant, actrice de la vie locale, la Maison du Rhône s'est depuis de nombreuses années attachée à définir des axes de mises en valeur d'une grande vallée fluviale, trop longtemps réduite à un simple lieu de passage. Les multiples relations entretenues avec les acteurs publics (et les grands opérateurs du fleuve comme la Compagnie nationale du Rhône) l'ont amenée à créer en 1994 le Réseau Rhône, qui fédère plusieurs dizaines de musées, des services d'archives et d'associations patrimoniales, du Valais suisse à la Camargue. Aussi

a-t-elle naturellement conduit l'étude sur les dynamiques patrimoniales susceptibles de faire éclore de multiples projets, à l'échelle du Rhône moyen, mais aussi, fleuve oblige, du Lac Léman jusqu'au delta.

L'animation

Les initiatives et l'élan qui l'accompagnent peuvent faire l'objet d'un travail de réunions, de manifestations, de publications, guidé par le comité de pilotage. L'idée est d'assurer une continuité entre la dynamique engendrée par l'étude et, par la suite, la réalisation effective de projets structurants, dans le cadre du PEP.

À la fin de la phase d'étude, le comité de pilotage doit jouer pleinement son rôle, sous peine de laisser s'instaurer des situations de flottement. Diverses difficultés ont en effet été relevées. Le comité de pilotage n'a pas suffisamment joué son rôle d'impulsion. Le bureau d'étude se retirant, la

tions et de compétences irriguant l'ensemble du territoire. S'ils n'ont créé pour le moment que relativement peu d'emplois directs, les tâches effectuées par les agents des PEP et leurs profils de poste signalent une haute technicité : ils attirent donc, ou retiennent au pays, une ressource humaine très qualifiée.

Ils démontrent leur capacité à créer des emplois induits à travers l'implication des professionnels et des scientifiques, notamment dans le domaine de la revalorisation du cadre de vie (habitat, urbanisme, paysage, artisanat). Par là même, ils favorisent la qualification des métiers ou l'émergence de nouvelles activités innovantes nées de l'expérimentation territoriale.

Les actions des pôles d'économie du patrimoine

Communication, pédagogie, appropriation locale

Le PEP permet d'abord, à travers la reconnaissance d'un patrimoine propre, une prise de conscience par les acteurs locaux et les habitants de leur territoire.

Ainsi la mobilisation et l'implication de la population locale sont-elles au cœur du projet de PEP de la Creuse. L'équipe du PEP y a organisé notamment, entre autres manifestations, les trois journées des « Rencontres en Creuse », autour du thème « Paysages et agriculteurs d'hier et d'aujourd'hui ».

Ces Rencontres, auxquelles a participé le paysagiste Gilles Clément (le concepteur de l'exposition « Le Jardin planétaire » à la Villette à Paris), ont témoigné de l'attention portée à la forte identité rurale du territoire, tout en suscitant un large écho dans la communauté scientifique. L'aspect pédagogique fait l'objet d'un soin particulier. Le PEP a créé et animé un projet pédagogique autour du thème des églises fortifiées de la Creuse, action d'envergure départementale en collaboration avec l'Inspection académique et la Direction départementale de la jeunesse et des sports. L'opération a été en grande partie financée dans le cadre du contrat éducatif local.

À Vierzon, le PEP concourt à une vaste entreprise de requalification urbaine et en même temps de réappropriation sociale. L'achat de la Société française (fabrication de machines agricoles) par la compagnie américaine Case en 1959, puis l'arrêt total de la production en 1995, avaient traumatisé la population. Les 270 derniers « casistes », renforcés par des milliers de Vierzonnais, avaient alors violemment manifesté leur sentiment d'injustice, en bloquant les voies de chemin de fer et en occupant l'usine. La démarche de mémoire menée aujourd'hui dans le cadre du PEP contribue à cicatrifier les souffrances sociales. En même temps, elle permet de recommencer à créer, dans d'autres directions. Les 7 hectares de bâtiments industriels à l'abandon, lourds stigmates d'un irrémédiable déclin industriel, qui tranchaient en deux le centre-ville, se muent en chances nouvelles de regain économique, social et culturel.

Lancement de services à l'intention de la population

La formation

Plusieurs PEP incluent dans leurs missions des actions de formation : Saint-Savin, Pays d'Auge, Rhône, Creuse notamment. « Dans le cadre [du PEP], nous développons avec un peu d'anticipation une logique de nouveaux métiers, des nouveaux intérêts et des nouveaux secteurs économiques » soulignait le sénateur de Saumur, Jean-Paul Hugot (*Maires de France*, juillet-août 1999). La CCI de Saumur a en effet monté une « Formation à la gestion commerciale du patrimoine touristique et culturel », tandis que le lycée a créé une section BTS dans le tourisme et le patrimoine. Le secteur technique a, lui, développé les métiers de la réhabilitation autour d'une ressource locale traditionnelle : le tuffeau.

Des démarches « qualité »

Les labels de qualité correspondent bien aux logiques de filière dans lesquelles s'engagent de plus en plus les pôles d'économie du patrimoine. Le projet Pays cathare a dépassé dès l'origine la seule valorisation touristique, grâce à la création d'une marque commerciale « Pays cathare », propriété du département de l'Aude, déposée à l'Institut national de la protection industrielle (INPI). Des cahiers des charges par type de production (agricole, artisanale, commerciale, culturelle) sont rédigés avec les professionnels concernés. Ils définissent des critères de qualité permettant l'obtention de la marque et l'utilisation du logo correspondant. En 2001, 600 producteurs ont obtenu ce label de qualité et de traçabilité des produits. Ils se partagent en trois grands groupes (tourisme ; services et métiers ; agro-alimentaire), lesquels recouvrent une vingtaine de filières disposant chacune de son propre cahier des charges : « le pain du Pays cathare », « les Guides du Pays cathare », etc.

Les marchés et salons

Marchés, salons et autres ventes constituent une action courante des pôles d'économie du patrimoine. En témoignent le Salon départemental de la restauration du patrimoine à Chénérailles, dans la Creuse (1500 visiteurs) ou le Marché national de potiers, à la Tuilerie de Pouligny, dans le même département. Ce type d'activités est déjà à l'ordre du jour pour les nouveaux PEP, par exemple pour celui dédié aux « Techniques et usages de la Terre d'hier et d'aujourd'hui » dans le Tarn. La Maison de la céramique, dans la commune de Giroussens

accueille déjà des expositions de céramique contemporaine (une valeur montante sur le marché de l'art). Le Centre permanent de la céramique contemporaine récemment ouvert comprend un espace dédié à la vente des pièces façonnées par les artistes locaux.

Les réseaux de sentiers, les itinéraires, les promenades...

Les cheminements accueillant des « circulations douces » concourent à l'amélioration du cadre de vie mais aussi de l'entretien des paysages. Un des axes du PEP Haute-vallée de l'Ardèche porte sur la valorisation du patrimoine volcanique. Entre autres projets, cette valorisation passe par la synergie avec les associations locales de géologie, par la mise au point d'une charte graphique départementale des réseaux de randonnée. Les panneaux des itinéraires seront complétés par des éléments d'information sur les « jeunes volcans d'Ardèche ». Huit relais d'information sur ce sujet sont également prévus.

La restauration du bâti

À Saint-Savin, une opération « Façades et couleurs », en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, a donné un nouveau visage au village. Le coût pour la collectivité, inférieur à un million de francs, a engendré plus de quatorze millions de travaux, en grande partie menés par des entreprises locales. L'effet de levier est intéressant à relever. Dans le cadre du PEP du Pont du Gard, la CCI de Nîmes accompagne des projets de rénovation du bâti, en concertation avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et la cellule patri-

moine de la Direction départementale de l'équipement. Cette dernière comprend un spécialiste du patrimoine rural qui travaille par ailleurs pour la fédération Maisons paysannes de France. La CCI collabore également avec le responsable de la Mission Patrimoine rural 2000 à Montpellier.

Dans le nouveau PEP Val de Besbre / Sologne bourbonnaise, formation des acteurs professionnels et sensibilisation des propriétaires privés à la restauration du patrimoine constituent une des premières actions programmées.

Les créations d'activités

Une des vocations naturelles des PEP est le lancement d'opérations structurantes de valorisation d'un patrimoine soit menacé, soit simplement sous-exploité.

Le PEP « Saint-Savin, pays des couleurs » s'est présenté dès le départ comme un vaste programme d'opérations, d'équipements structurants et de créations d'activités. Retenons en particulier la création du Centre d'interprétation des peintures murales, parcours d'initiation à la peinture murale. Par l'intermédiaire d'installations didactiques et ludiques (maquettes, écrans tactiles, vidéos, bornes interactives), le public peut appréhender l'esprit roman de l'abbaye de Saint-Savin et découvrir tout le processus qui aboutit aux peintures murales : des textes saints à l'artiste, en passant par les commanditaires, sans oublier les aspects techniques de la création et de la restauration. Cet outil du tourisme culturel qu'est le centre d'interprétation, doit devenir le vecteur de communication de Saint-Savin et permettra de capter une plus large part du public,

lequel déjà présent sur le site, ne pénètre pas forcément dans l'abbaye.

Dommartin-le-Franc (Haute-Marne) accueillera un centre d'interprétation de la métallurgie, point d'entrée des Vallées du fer et de la fonte en Champagne-Ardenne. Le site d'Ecurey (Lorraine) permettra de découvrir la fonte lorraine, les forges monacales et les usages quotidiens de la fonte. Quatre autres sites d'illustration du patrimoine compléteront ce dispositif élaboré dans le cadre du PEP Vallées du fer et de la fonte. Les opérations portent prioritairement sur les sites les plus menacés de dégradation rapide.

Un travail en réseau

Les PEP ne tendent pas vers une opération centrée sur un espace d'intervention unique, mais bien plutôt vers un réseau d'acteurs et des actions disséminées sur un territoire et sur des champs très variés : relance de savoir-faire ici, développement du tourisme culturel ailleurs. Le PEP est ainsi l'expression d'un réseau opérationnel et souple qui participe à un projet global de territoire. La structure porteuse, non nécessairement pérenne, tend à se dissoudre pour irriguer plusieurs pôles, par delà les délimitations administratives, jusqu'à l'entre-deux de l'urbain et du rural.

Le PEP « Fortifications du littoral », en Charente-Martime, s'appuie tout entier sur un projet de mise en réseau entre les onze sites retenus. Cela revient tout d'abord à élaborer des liaisons thématiques entre les forts. Les thèmes traités dans un lieu, par exemple la construction en mer et les techniques de

fondation, orientation choisie pour le fort Enet (période Napoléon Ier et Napoléon III), sont prolongés dans un autre fort.

Le projet comprend également :

- un spectacle fondé sur l'image de synthèse autorisant une représentation aérienne de l'ensemble du réseau ;
- un dispositif multimédia offrant un moyen de repérage dans un édifice ;
- un jeu culturel relatif au réseau ;
- un réseau hertzien entre les forts ;
- une identité graphique et une signalétique commune aux onze sites.

Des gisements d'emplois

Une des vocations des PEP est d'identifier des gisements d'emplois, qui sont autant de pistes d'avenir pour le développement des territoires. Le PEP est ainsi un véritable catalyseur de développement culturel. Profitant des effets bénéfiques de l'amélioration du cadre de vie, il crée un environnement favorable pour l'activité culturelle liée aux musées, aux manifestations et aux spectacles vivants. Des coopérations entre créateurs se constituent, créant ainsi de l'activité qui permet de territorialiser l'emploi culturel. Ces emplois se déploient également dans d'autres secteurs autres que ceux du tourisme, de la culture et du patrimoine. Leur nombre est cependant difficile à évaluer. Pour ne citer que quelques exemples, retenons les secteurs mentionnés comme porteurs par certains PEP.

Vallée du Rhône :

- action culturelle, éducation à l'environnement ;
- produits touristiques, dont le tourisme fluvial ;
- loisirs aquatiques.

Pont du Gard :

- métiers du patrimoine : réhabilitation, restauration, mise en scène, animation ;
- étude et développement de nouveaux moyens de transport (circulations douces) ;
- formation et sensibilisation à l'environnement.

Dans le cas du Pont du Gard, l'environnement s'impose comme un gisement d'emplois ne serait-ce que pour limiter les dégradations dues aux flux supplémentaires de visiteurs.

Vierzon :

- métiers du tourisme
- son, design, culture

Limoges - Arts du feu :

- verrerie et céramique.

Des fonctions d'animation hautement qualifiées

Les PEP ont par ailleurs créé, depuis 1995, une centaine d'emplois directs. Les profils des agents des PEP, par les activités exercées et par les formations suivies, se rapprochent de ceux des agents de développement local. Plus que la composante proprement patrimoniale (histoire et histoire de l'art), les compétences en aménagement, développement local et environnement caractérisent les emplois de coordination des PEP. Dans l'ensemble, les emplois connus témoignent d'un haut niveau de qualification et l'effort de formation continue est notable. Ces emplois sont, de fait, susceptibles de retenir des

Un PEP pour revitaliser la filière des Arts du feu

En parallèle au projet culturel et muséographique du musée national de la porcelaine Adrien Dubouché et au musée municipal de l'Évêché consacré à l'émail, les initiatives publiques et privées du PEP des Arts du feu tendent vers la valorisation économique et touristique de la porcelaine de Limoges et des arts du feu en général.

La mise en place et la pérennité du projet sont fondées sur l'intérêt de l'ensemble des acteurs locaux et des professionnels de la porcelaine de Limoges, de l'émail et du vitrail. Parmi les projets en cours d'examen par le comité de pilotage : un circuit de visite d'entreprises ; une réflexion sur la mise en place d'une démarche de qualité ; la création d'événements, de parcours ; la traduction des arts du feu dans le mobilier urbain ; la création d'un pôle touristique d'accueil et de services... Par ailleurs, un système productif local verra bientôt le jour.

jeunes, voire de faire revenir ceux qui ont quitté le pays pour mener leurs études (cf. le cas de la Haute-vallée de l'Ardèche). Le dispositif « emploi-jeune » est très présent au sein des PEP.

Profil des coordinateurs et responsables des PEP

PEP	Poste, champ d'action et formation
Haute-vallée de l'Ardèche	Secrétaire général du syndicat intercommunal consacré au thermalisme : thermalisme, tourisme patrimoine
Vallée Haute-Marne	Chargé de mission : développement de projets <i>Formation</i> : BTS technique et commercialisation IAA et 3 ^e cycle Science des organisations, montage de projets
Pont du Gard	Chef du service tourisme de la CCI de Nîmes depuis 1990 : mission de développement économique (conseil aux entreprises, animations collectives, études et partenariats) <i>Formation</i> : BTS tourisme, et diplôme de gestion
Pays d'Auge	Chargé de mission développement local <i>Formation</i> : Maîtrise de géographie, DESS Développement local – aménagement du territoire : mémoire sur le patrimoine augeron
Rhône	Directeur de la Maison du Rhône, ethnopôle comprenant notamment un Centre pour une anthropologie du fleuve et un Institut Art et Ville. <i>Formation</i> : DESS en sociologie appliquée au développement
Creuse	Attaché de conservation du patrimoine : conservation, valorisation, formation, animation <i>Formation</i> : Doctorat
Diois	Chargé d'études aménagement rural <i>Formation</i> : Bac + 5, DESS aménagement rural

PEP	Poste, champ d'action et formation
Périgord vert	animateur-coordonateur du PEP : animation auprès des partenaires ; coordination entre les différents responsables du patrimoine ; état des lieux, diagnostic, propositions, réalisations d'outils (enquêtes, entretiens) ; recherche de subventions etc. <i>Formation</i> : Bac + 5 : patrimoine, paysage, milieux ruraux ; expérience dans un bureau d'études « paysage et développement local »
Fortifications du littoral	chargé de mission valorisation du patrimoine : suivi des études, coordination des différents programmes <i>Formation</i> : École de commerce, 3 ^e cycle en développement culturel et administration territoriale
Vierzon	chargé de mission PEP – coordination : études et cahiers des charges commandant les études ; organisation de réunions ; coordination entre intervenants ; rédactions des conventions <i>Formation</i> : Géographie spécialisation aménagement, DESS maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en aménagement environnemental

Source : Enquête sur l'emploi dans les Pôles d'économie du patrimoine, DATAR, juin 2000.

Cette liste (non exhaustive) comporte certes des géographes, des historiens, des diplômés de gestion et d'économie. Mais indéniablement une famille de formations s'impose : l'aménagement du territoire et le développement local. La formation qui domine semble donc liée à l'aspect « développement local » inhérent à la démarche PEP. Les spécialistes du patrimoine, d'histoire de l'art, sont peu présents.

Le chargé de mission du PEP Pays de Loudéac

Lui n'est pas issu du petit monde du développement local mais vient « de la culture » et du tourisme. Directeur d'office du tourisme, il a aussi été animateur du patrimoine dans un pays d'art et d'histoire. Le développement local, il y est arrivé, en devenant pendant deux ans chargé de développement culturel du Pays Sud Vendée. Il a pu s'y accoutumer au travail avec des élus de petites communes rurales : c'était un de ses atouts pour être recruté par le pays d'accueil touristique du pays de Loudéac-Mené, au poste de coordination opérationnelle du PEP. Les élus lui en demandent beaucoup, programmation muséographique, montage des dossiers de subvention, bref, être compétent en tout. Alors, en plus, embaucher et former des emplois-jeunes pour animer les quatre premiers sites mis en réseau dans le cadre du projet « Toiles de Bretagne » ? La tâche l'enthousiasme déjà.

Les formations à disposition des agents des PEP concernent avant tout leurs activités fondamentales : à savoir des activités culturelles et touristiques.

Les PEP alimentent les réflexions en cours au Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, au sujet du programme nouveaux services – nouveaux emplois (les « emplois jeunes »). La cellule nationale d'appui et d'animation à la professionnalisation, issue du ministère de l'Emploi et de la solidarité, étudie la construction des nouvelles identités professionnelles, en collaboration avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et en particulier sa plate-forme de professionnalisation de la région Rhône-Alpes. En effet, protection, entretien,

Les formations mises en place par les PEP

PEP	Les formations continues
Le Creusot-Montceau-Mines	<ul style="list-style-type: none"> • Langues étrangères • Techniques de guidage, par l'organisme de formation <i>La Clef des arts</i> • Techniques d'expression • Histoire industrielle, par une historienne de l'Université de Bourgogne
Pont du Gard	<ul style="list-style-type: none"> • IPC (Institut de Promotion Commerciale) « Patrimoine touristique » de la CCI de Saumur • Certificat de compétence CCI de Nîmes/CNAM « Tourisme réceptif », module « patrimoine et environnement » (45 heures)
Rhône	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en interne de l'emploi-jeune chargé de l'animation pédagogique, par les ethnologues de la Maison du Rhône • Formations du PNR du Pilat
Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le lycée agricole d'Ahun pour la mise en place d'un diplôme universitaire « Gestion et valorisation de l'espace et des patrimoines ruraux »
Périgord vert	Journées de formation des PNR sur le thème « médiation culturelle des savoir-faire artisanaux et industriels »
Pays cathare	Formations label « Pays cathare », en lien avec les chambres consulaires : patrimoine, agroalimentaire, tourisme

remise en état des espaces, valorisation et promotion des patrimoines (naturels, urbains, industriels, culturels), gestion, animation et développement du territoire : toutes ces activités ne sont pas nouvelles,

mais leur combinaison peut l'être et donc correspondre à de nouveaux métiers. Ainsi les appellations d'« agent de valorisation du patrimoine », d'« animateur du patrimoine local », de « guide de Pays : nature et patrimoine », peuvent-elles receler des ensembles de compétences inédits.

L'emploi dans les PEP pourrait aussi être confronté à celui des pays d'art et d'histoire, dont la vocation première – travail des guides-conférenciers – a tendance à s'élargir à d'autres domaines. C'est d'ailleurs un signe supplémentaire de la complémentarité de ces deux démarches.

Les pôles d'économie du patrimoine et la recomposition des territoires

Le concept de PEP relève de l'expérimentation. Pensé comme une démarche ouverte et flexible, et non comme une structure de gestion lourde et contraignante, le concept interagit avec d'autres projets et d'autres politiques : il est l'expression des mailles multiples (procédures de développement culturel, de préservation et de valorisation du patrimoine et autres procédures sectorielles) constituant un projet de territoire. Il confirme le rôle de la culture et du patrimoine dans l'émergence et la structuration de ces territoires.

Il s'inscrit pleinement dans le contexte de recomposition des territoires impulsée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 et la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Ce dispositif législatif consacre le passage d'une logique purement administrative à une logique de projet issue des territoires vécus (pays et agglomérations).

L'articulation avec les autres politiques et procédures territoriales

Pôles d'économie du patrimoine, pays d'art et d'histoire, parcs naturels régionaux et pays d'accueil touristiques

Les PEP présentent des caractéristiques convergentes avec les pays d'art et d'histoire (PAH), label du ministère de la Culture, les parcs naturels régionaux, historiquement parmi les premiers territoires de projet, et les pays d'accueil touristiques. Tous ces dispositifs se tournent aujourd'hui vers le déve-

loppement local, après avoir démontré leur capacité à valoriser le patrimoine au profit du tourisme culturel.

À l'heure actuelle, la Datar et le ministère de la Culture élaborent des formules de rapprochement entre les pays d'art et d'histoire et les PEP. Une des pistes consisterait à donner la possibilité d'attribuer un label pays d'art et d'histoire à un territoire s'engageant en même temps dans la démarche PEP. L'établissement d'un seul cahier des charges favoriserait la recherche d'un fonctionnement harmonieux du développement territorial et économique et l'exigence de contenus culturels. De premières expérimentations en ce sens commencent à avoir lieu.

Un label, un réseau : « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales qui se concrétise par l'attribution d'un label « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Cet engagement est défini par une convention passée entre la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère. Le conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, créé en 1995, participe au développement et à l'orientation générale de la politique du réseau.

Pôles d'économie du patrimoine et systèmes productifs locaux

La constitution des PEP n'est pas exclusive d'autres dispositifs d'aide et d'encouragement au développement. Bien au contraire, les PEP peuvent fonctionner en complémentarité avec d'autres démarches. Au-delà du tourisme culturel, ils se tournent aujourd'hui vers des logiques de filières. C'est la raison pour laquelle ils peuvent se rapprocher de systèmes productifs locaux (SPL), groupements d'entreprises ayant des activités similaires ou complémentaires, qui, installées sur un même territoire, fonctionnent en réseau.

Un PEP à l'œuvre sur un territoire industriel gagne à combiner ses actions avec la mobilisation des entrepreneurs dans le cadre d'un SPL. C'est le cas du PEP des Arts du feu à Limoges, où les visites de sociétés de céramique, autour de quelques grands noms de ce secteur, sont au cœur du projet. Il conjugue mobilisation industrielle et projets à orientation culturelle.

Pôles d'économie du patrimoine et contrats territoriaux d'exploitation

Mais le PEP peut aussi bien intégrer dans ses missions le développement des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), susceptibles de comprendre un volet patrimonial, en visant la promotion de produits du terroir ou la relance de productions délaissées.

CTE, mode d'emploi

Instaurés par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) sont proposés par l'État aux agriculteurs à titre individuel mais dans le cadre d'opérations collectives. Leur objectif est d'inciter les agriculteurs, par des mesures financières spécifiques, à promouvoir une production de qualité, à s'engager dans des actions d'entretien des paysages, de protection et de gestion des ressources naturelles, et de respect de la diversité biologique.

À cet égard, la démarche du CRITT de Saint-Savin a déjà donné des résultats. Elle a en effet sonné l'heure d'un nouveau départ pour la culture de plantes tinctoriales et entraîné la signature de plusieurs contrats avec des agriculteurs.

Encore en phase de préfiguration, le PEP « Vallée des deux Creuse » a, pour sa part, déjà suscité une réflexion conjointe entre les préfetures et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Indre et de la Creuse. L'intitulé du PEP, « Vallée des Arts du paysage », incite en effet à prendre en compte cette forte thématique paysagère dans les contrats territoriaux en cours de signature.

Pôles d'économie du patrimoine, pays et agglomérations

La culture (patrimoine, savoir-faire, création et autres productions culturelles), composante privilégiée de l'identité des territoires et vecteur de lien social, est au cœur du mouvement de recomposition des territoires et de développement local. La valorisation du cadre de vie et le patrimoine en sont des axes majeurs. Dans le cadre des pôles d'économie du patrimoine et de leurs projets, de nouveaux modes d'organisation, de relations entre les acteurs, de méthode de travail se construisent pour développer des actions et des activités.

Les PEP ont ainsi naturellement vocation à accompagner la constitution des pays, voire à la précéder. C'est ainsi le cas du PEP Thiérache de l'Aisne. La plupart des PEP dont le périmètre croise celui d'un pays, contribuent à sa construction et figurent dans sa charte de développement. Les PEP sont en mesure d'enrichir les chartes et contrats de Pays, par leur capacité à valoriser les spécificités locales, à favoriser la qualité et l'innovation dans les projets, à développer la professionnalisation de certains secteurs du patrimoine et de la culture. Ils sont enfin porteurs de nouveaux services aux habitants, de nouveaux services de proximité liés au cadre de vie, au sport, à la vie culturelle et récréative, à l'implantation de services et d'équipements multi-média.

À Vierzon par exemple, le PEP est non seulement inclus dans la charte de développement du pays en tant que projet culturel, mais participe aussi au chapitre « politique industrielle ». Dans le pays de

Redon, le PEP est devenu la composante culturelle et patrimoniale des missions du pays.

Cette articulation avec les pays, permet aux PEP de bénéficier des crédits d'ingénierie issus du volet territorial des Contrats de plan État-Région.

Des supports de la recomposition des territoires

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 place les pays et les agglomérations au cœur de la recomposition des territoires. Territoires de projet à l'échelle d'un bassin d'emploi, les pays sont organisés autour d'une charte, d'un contrat, d'un conseil de développement, et d'une structure de pilotage légère. Ils doivent permettre de renforcer les solidarités villes/campagne.

L'agglomération constitue l'échelle pertinente pour construire un projet de développement en milieu urbain pouvant là encore déboucher sur un contrat. Cette démarche implique un essor de l'intercommunalité urbaine. Un essor aujourd'hui engagé avec la constitution des communautés d'agglomération.

Destinés à l'origine à des régions rurales et en reconversion industrielle, les PEP s'étendent à de nouveaux territoires urbains ou rurbains. Six PEP s'inscrivent ainsi dans une démarche d'agglomération. Ils pourraient ce faisant enrichir les futurs contrats d'agglomérations. Tel est déjà le cas du PEP du Creusot-Montceau-les-Mines, dont la communauté d'urbaine a signé le premier contrat d'agglomération fin décembre 2000.

De quoi dépasser les éventuels tiraillements dus à la répartition des compétences entre les municipalités et l'autorité intercommunale. Reposant sur des enjeux symboliques, sur un sentiment d'identité qui tend à faire consensus, les PEP échappent à cette difficulté. Ainsi pour Le Creusot / Montceau-les-Mines : l'histoire industrielle, aux yeux des habitants comme des visiteurs, y transcende les clivages communaux. Le PEP doit permettre de définir les axes structurants d'un nouveau développement économique de ce territoire industriel.

Cette évolution indique que la démarche peut s'appliquer à une maille territoriale d'agglomérations moyennes, dans un objectif de rééquilibrage par rapport aux grandes métropoles régionales. L'approche méthodologique de la démarche peut en outre participer à forger une doctrine sur l'élaboration de projets urbains transversaux, complexes, visant à l'articulation des différentes politiques sectorielles.

Avec le soutien des différents ministères et organismes concernés (voir le chapitre II), grâce au développement de l'association nationale des PEP également, devrait donc se constituer un maillage territorial de pôles de compétences, autour de cette trame à venir.

La mise en place d'une procédure locale de reconnaissance

L'objectif, après une phase de consolidation des PEP, est à terme d'inscrire la démarche dans des financements de droit commun. L'engouement qu'elle suscite aujourd'hui participe des évolutions de la décentralisation. Elle a vocation à s'intégrer dans les volets territoriaux des contrats de plan État-région et à mobiliser les crédits FNADT déconcentrés mais aussi d'autres crédits culturels ou sectoriels.

Cependant, la régionalisation de la procédure dépassera le strict plan financier. Des actions de sensibilisation des préfets de région et de tous les services déconcentrés de l'État, sont mises en œuvre, de manière à pouvoir transférer à une échelle régionale la sélection des candidatures. La reconnaissance de nouveaux PEP sera instruite par le préfet de région après consultation des services de l'État (DRAC, DIREN, DRT ...). Les financements seront mobilisés dans les contrats de plan État-Région.

L'échelon national de gestion des candidatures ne disparaîtra pas pour autant. Les projets innovants, emblématiques, à caractère complexe, seront exami-

nés par le comité interministériel des PEP coprésidé par le ministère de la Culture (volet patrimoine et services culturels) et par la Datar (volet développement économique et ingénierie interministérielle). L'instruction des projets sera traitée par le comité interministériel, après avis du préfet de région.

Du territorial au virtuel, du local au mondial : la numérisation du patrimoine

À la suite des pôles d'économie du patrimoine, la Datar a engagé une réflexion sur la numérisation du patrimoine. En effet, sa valorisation passe par son identification, sa connaissance approfondie et sa diffusion. La numérisation du patrimoine, s'entend sous une acception large : elle s'applique aux monuments, aux savoir-faire, techniques, arts et traditions populaires, ainsi qu'à l'ensemble des informations relatives à son environnement (économique, législatif, historique, touristique, etc.). Elle vise à offrir de nouveaux outils d'inventaire, de consultation et d'étude, de mise en réseau et de promotion des territoires, à accroître le rayonnement de la culture française dans le monde, à aider à sa démocratisation. Elle ouvre la voie à de multiples usages sociaux, éducatifs, culturels ou économiques, à travers la réalisation de produits multimédias dérivés. Par exemple, pour promouvoir son patrimoine volcanique, le PEP Haute-vallée de l'Ardèche met au point un jeu de découverte interactif sur les « Jeunes volcans d'Ardèche », qui sera disponible sur le site Internet www.volcans-ardeche.com.

Allocution de Michel Duffour, secrétaire d'État au Patrimoine et à la décentralisation culturelle, 27 juin 2001

« On peut considérer l'atlas du patrimoine comme un outil au service des Pôles d'économie du patrimoine. Il a pour vocation de capitaliser et de réunir, pour les mettre à disposition des publics, les connaissances du territoire national produites par la Direction de l'architecture et du patrimoine, les Directions régionales des affaires culturelles et les Services départementaux de l'architecture et du patrimoine sous la forme d'un ensemble de cartes constituant un atlas numérique (...) Cet atlas vise à faciliter la connaissance et la gestion du territoire en mettant sous une forme unifiée à la disposition des administrations, des responsables élu, des aménageurs, des professionnels, des scientifiques et du grand public les données culturelles relevant d'échelles de territoires diversifiées : les collectivités territoriales, les agglomérations, les parcs naturels, les « pays Voynet » et autres regroupements de communes, et cela va de soi, les territoires liés aux pôles d'économie du patrimoine. L'objectif attendu serait donc que chaque pôle d'économie du patrimoine fasse l'objet d'un volet « atlas du patrimoine correspondant. »

La numérisation facilitera la lisibilité de territoires pourvus de richesses patrimoniales et culturelles, et constitue de ce point de vue un vecteur stratégique de développement. Dans cette perspective, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 9 juillet 2001 a officialisé le lancement d'un appel à projets

pour inciter à la création de portails culturels territoriaux, qui permettront de mettre en valeur les réalisations culturelles d'un territoire. Ces portails renforceront la visibilité des pôles d'économie du patrimoine et seront des outils de mise en réseau des acteurs.

Le projet d'atlas du patrimoine s'impose comme un autre volet particulièrement important de la politique de numérisation.

Conclusion

Quelles grandes tendances les PEP semblent-ils suivre aujourd'hui ? Dans quelle mesure peuvent-ils concourir au développement des villes comme des campagnes, voire au « redéveloppement des territoires » fragilisés, pour reprendre l'expression de l'économiste Xavier Greffe ? Peuvent-ils être utilisés en ce sens de façon plus systématique à l'échelle de l'hexagone ?

Naturellement, toutes ces questions ne peuvent encore trouver de réponse définitive. Cette dernière dépend largement de la volonté des élus, de la vitalité associative, de l'engagement des industriels et des chefs d'entreprise. Nul doute cependant, que ceux-ci ne s'entendent sur cet objectif général, défini ainsi par le sociologue Jean Viard : « lier art de vivre local, dynamique sportive et culturelle, attractivité touristique et peuplement et création d'entreprises à l'échelle des migrations européennes. » Sans entrer dans le détail des tendances lourdes déjà évoquées, notons simplement combien le cadre de vie et l'identité des territoires contribuent chaque jour davantage à déterminer les choix résidentiels des Français. Leurs occupations quotidiennes se structurent toujours plus par les loisirs. La réduction du temps de travail, la croissance des temps partiels apportent des marges de liberté.

Les PEP constituent une arme pour anticiper ces évolutions, à condition de donner aux projets et aux équipes qui les portent, le temps d'aboutir à des résultats. Les projets de territoires obéissent à des temporalités qui bien souvent excèdent le temps d'un mandat ou l'énergie individuelle.

Les PEP ont développé des méthodes innovantes et ont montré leur capacité à développer des réseaux. Ceux-ci témoignent déjà de nouveaux modes de relation entre les acteurs, de nouveaux modes de travail autour d'une culture de la coopération et de la solidarité.

Le processus initié avec les PEP ouvre aujourd'hui la voie du numérique et de ses services avec la numérisation du patrimoine, des industries culturelles dans la mutualisation des moyens et des entreprises avec le développement de filières territoriales spécifiques.

Enfin, accompagnant le mouvement de recomposition des territoires avec les pays, les agglomérations, les parcs naturels régionaux, les pôles d'économie du patrimoine aident à déceler et à promouvoir les pistes d'un nouvel art de vivre riche d'une culture ouverte sur le monde.



Les cinq enjeux des pôles d'économie du patrimoine

La notion de développement global, traduite par le terme « d'Économie » de « PEP », est sans doute l'ambition la plus exigeante et novatrice. L'exploitation du patrimoine est généralement assortie d'une mise en valeur touristique, il s'agit au sein des PEP de voir au-delà et de garder à l'esprit les exigences d'un projet global. Celui-ci exige une réponse qui s'organise selon plusieurs enjeux :

L'enjeu culturel

La culture et le patrimoine sont des composantes privilégiées de l'identité et de la spécificité des territoires. En effet, la prise en compte de la dimension culturelle des territoires est essentielle pour pallier à une vision passéiste du patrimoine et pour élaborer des démarches tournées vers l'avenir ouvertes sur le monde.

En privilégiant la création, l'innovation et les échanges les PEP sont appelés à construire des territoires de projets riches de productions culturelles, autour de leurs propres ressources. L'offre culturelle est par ailleurs, majoritairement urbaine et les territoires ruraux dans certaines villes moyennes sont moins bien desservis.

Les pôles d'économie du patrimoine peuvent ainsi participer au rééquilibrage de l'activité culturelle en développant des services culturels ou des filières (type industries culturelles) ou des pôles de compétences, dans un objectif d'attractivité des territoires et de redynamisation locale.

Enfin, l'enjeu culturel est d'engager sous l'impulsion du PEP des démarches de qualité portées par des professionnels de la culture et du secteur du patrimoine, des créateurs, des artistes.

L'enjeu touristique

C'est l'ambition traditionnelle de tout projet de valorisation du patrimoine. Mais il s'agira, dans le cas des PEP, de s'adapter aux mutations des nouvelles pratiques touristiques : forte exigence culturelle, pédagogie attractive, thématisation de l'approche, mise en réseau de sites diversifiés, efficacité de la « mise en produit ». L'objectif est de remédier aux inconvénients du tourisme de masse, dont l'activité uniquement saisonnière et ponctuelle géographiquement, ne produit qu'un développement limité. Il s'agit, dans la mesure du possible, de produire un tourisme qui s'intègre à l'ensemble de l'activité économique, qui associe tous les acteurs locaux, qui se structure de manière fiable à partir d'une identité locale bien comprise, qui maintienne tout au long de l'année une base d'activité. Ainsi, l'approche touristique au sein d'un PEP ne pourra se contenter de l'attractivité saisonnière d'un seul site.

L'enjeu économique

Celui-ci traduit le stade le plus ambitieux du développement intégré au sein du PEP. On sait que les connexions sont de plus en plus nombreuses entre le monde culturel et les milieux économiques. Au niveau d'un projet de pays, comme ambitionne de l'être un PEP ? Il s'agit de participer à la création d'une « environnement culturel actif », qui puisse rendre la zone plus attractive pour les entreprises, les résidents potentiels, les porteurs de projets. Le patrimoine et la culture peuvent ainsi participer à un redéploiement économique global. De manière plus immédiate, le patrimoine entretient des voisinages avec les savoir-faire, les productions locales, les emplois du bâtiment, les métiers d'art et certaines technologies de pointe. Le PEP devra organiser et prévoir ces correspondances, afin que la mise en valeur du patrimoine génère des emplois durables et participe au maintien et au développement d'activités industrielles ou artisanales.

L'enjeu social

Cette notion aux contours plus flous exige que le projet de PEP soit conçu en harmonie avec l'identité locale et les exigences de la population. Il s'agit là d'éviter le travers fréquent des projets décalés ou « parachutés », qui ne trouvent jamais localement de légitimité et voient ainsi leurs retombées rester au stade embryonnaire. La mise en valeur du patrimoine doit participer à un processus de reconnaissance sociale au sein d'un territoire, nécessaire ferment d'un développement collectif. La meilleure manière d'encourager cette appropriation du projet est d'impliquer dans sa gestation l'ensemble du tissu associatif local. Le projet se structure ainsi à partir d'énergies de proximité, qui peuvent ensuite se développer et essayer une fois le projet abouti.

L'enjeu pédagogique

Il s'agit là de développer un autre des secteurs traditionnels de l'activité patrimoniale : l'accueil et la formation des jeunes. En privilégiant les produits de type « classe patrimoine » ou « séjour découverte », le PEP doit être le cadre d'une pédagogie attractive pour partager auprès des enfants les qualités du patrimoine local. Le public ciblé pourra autant concerner les groupes extérieurs à la zone que les populations locales, par le biais en particulier d'un partenariat actif avec les enseignements du pays. Dans le cas d'une politique visant à accueillir des groupes extérieurs, il conviendra d'intégrer dans la réflexion la nécessaire dotation en infrastructures d'accueil.

Portraits de pôles d'économie du patrimoine

À quoi ressemblent aujourd'hui, début 2001, la trentaine de PEP existants ? Leur réalité est diverse, à la mesure des « contrastes réels et profonds qui entrent dans la physionomie de la France » comme le relevait Vidal de la Blache.

« Val de Besbre – Sologne bourbonnaise »

- Allier ;
- 66 communes, 44 000 habitants ;
- Date d'agrément : 2001.

Le pôle a pris sa source dans une première étude sur le potentiel du développement touristique des communes du Val de Besbre. Cette étude a été transmise à la Datar au printemps 2000 pour avis et éventuelle candidature à la démarche PEP. Elle contenait par exemple les enjeux de formation ou bien encore la requalification des berges de la Besbre. Sous l'impulsion du conseil général, le territoire a été élargi dans le courant de l'année 2000 à la Sologne bourbonnaise, où un autre travail d'étude avait été mené indépendamment.

Objectif et projets

Au premier rang des axes envisagés, figurent toute une série d'actions, dans des domaines variés et complémentaires, sur le thème de l'eau. Retenons les perspectives liées aux nombreux étangs, tout à fait représentatives du caractère transversal et donc de l'addition de valeurs ajoutées sur le plan de l'environnement, de l'économie et de la gastronomie, du cadre de vie, de la requalification paysagère. En effet, rangés en plusieurs catégories selon leur degré d'intérêt écologique et leur fragilité, (le plus haut niveau de protection : ceux classés comme sites Natura 2000), les

étangs pourront être l'objet de programmes privilégiant : soit la préservation des biotopes, soit un équilibre entre ouverture au public et protection de la flore et de la faune, soit les loisirs (pêche, chasse, balade), soit la pisciculture.

« Ogres, Argiles et Pierres du Luberon »

- Vaucluse et Alpes de Haute-Provence ;
- 69 communes, 150 000 habitants ;
- Date d'agrément : 2001.

L'idée de valoriser le patrimoine local est le fait d'un petit groupe d'élus, qui pensaient initialement pouvoir développer la filière de l'ocre. Le projet s'est peu à peu enrichi et est devenu l'occasion de relancer la filière de la construction en pierre. Finalement, le thème fédérateur retenu couvre les ressources minérales emblématiques du pays.

Objectif et projets

Le parc naturel régional du Luberon pilote le projet. Parmi les principaux projets : l'achèvement d'un musée de l'aventure industrielle à Apt, la réhabilitation d'anciennes usines d'ocre, la création d'un écomusée basé sur l'extraction à ciel ouvert des ogres à Rustrel, la mise en valeur du patrimoine troglodytique, la relance de l'exploitation des carrières de pierre et d'argile, le redémarrage de la fabrication de briques, les céramiques, la faïence (BTP, décoration).

Diois

- Drôme ;
- 64 communes structurées en 2 communautés de communes, 11 700 habitants en 1990,
- Date d'agrément : 1998.

Un paysage de montagne avec sa faune et sa flore, le patrimoine bâti, les sites archéologiques et les savoir-faire caractéristiques du terroir (viticulture, pastoralisme, plantes aromatiques et médicinales), fondent l'originalité du Diois.

Objectif et projets

Autour de quelques grands moments (fête de la transhumance en juin, la fête de la Clairette en septembre et festival Est-Ouest en octobre), il s'agit de mettre en réseau des acteurs et des sites selon les grands thèmes patrimoniaux, et d'harmoniser la communication sur l'ensemble du territoire (marquage des « portes » d'entrée, signalétique...).

Fortifications du littoral de Charente-Maritime

- Charente-Maritime ;
- 17 communes, 126 667 habitants ;
- Date de création : 1998.

Le littoral de la Charente-Maritime présente un ensemble de fortifications représentatif des différentes époques d'édification de ce type d'ouvrage. Ces édifices sont situés dans un environnement très spécifique : le long de l'estuaire de la Charente et ceinturé par la mer des Pertuis, mer quasi-fermée entre les îles de Ré et d'Oléron. Les quatre siècles de fortification pratiquement ininterrompus, du milieu du XVI^e siècle au milieu du XX^e siècle, servent de fil directeur au PEP.

Objectif et projets

Mise en réseau des fortifications, accompagnée de programmes de valorisation pour chaque site en vue de leur ouverture au public. Le projet vise à développer l'offre touristique culturelle de la Charente-Maritime, à favoriser l'initiative privée de tout type en lien avec le programme de valorisation et à renforcer l'image et la notoriété du département. Un produit touristique et culturel attractif doit être mis en place auprès des clientèles potentielles et adapté aux différentes pratiques touristiques (séjours, tourisme de proximité...).

Haute vallée de l'Ardèche

- Ardèche ;
- 32 communes, 20 000 habitants ;
- Date d'agrément : 1995.

La Haute vallée de l'Ardèche et ses affluents, dont 6 cantons sur 7 sont classés en zone de revitalisation rurale, se situe en périphérie des circuits touristiques classiques. Si certains sites sont plus attractifs (le lac d'Issarlès, le Ray-Pic, les communes thermales de Vals-les-Bains et Nayrac-les-Bains/Mayras...), les pentes et le reste du plateau ardéchois connaissent un manque de dynamisme économique et un certain dépeuplement.

Objectif et projets

La stratégie de développement s'appuie sur trois nécessités : attirer les visiteurs vers un pôle fort, organiser la promotion du territoire, créer une filière économique nouvelle cohérente avec le projet culturel autour de leurs ressources propres notamment l'eau thermale. Cela passe par l'aménagement urbain et l'extension de l'offre touristique de la ville d'eau de Vals-les-Bains ; par le développement d'un projet culturel et touristique à Montpezat-sous-Bauzon ; par la fédération des initiatives touristiques des 33 communes autour de la thématique forte du volcanisme.

Le Creusot Montceau-les-Mines

- Saône-et-Loire ;
- 16 communes, 92 126 habitants ;
- Date de création : 1995.

Cette agglomération, au riche passé minier et métallurgique, possède un patrimoine industriel très varié, complété par des sites naturels et culturels. En dépit d'une notoriété internationale et du travail scientifique et social de l'écomusée, le pôle souffre d'un déficit d'image, à l'opposé d'une Bourgogne beaucoup plus attractive. La civilisation industrielle constitue le thème fédérateur du PEP.

Objectif et projets

Il s'agit de remodeler en profondeur l'image du territoire autour d'une prise en compte comptemporaine de la métallurgie. Cinq grands domaines d'action sont concernés :

- le tourisme, avec la valorisation de l'imaginaire industriel ;
- la culture, en favorisant la création contemporaine ;
- la formation, avec l'ouverture d'un DESS gestion et valorisation du patrimoine industriel dans une ancienne halle industrielle réhabilitée, en constituant un lien ressource pour le patrimoine ;
- l'économie, avec le développement d'un partenariat avec les entreprises ;
- l'insertion, avec l'utilisation du patrimoine industriel comme support d'application et de pratique des techniques.

Le PEP est opérationnel depuis 1998 et s'intègre désormais au contrat d'agglomération 2000-2006.

Pays cathare

- Aude ;
- 438 communes, 309 686 habitants ;
- Date d'agrément : 1998.

Les cités de Carcassonne et de Fanjeaux, les forteresses médiévales audoises d'Arques, Lastours, Peyrepertuse, Puilaurens, Puivert, Quéribus, Saissac, Termes, Villeroque-Termenès, et les abbayes d'Alet, Caunes-Minervois, Lagrasse, Fontfroide, Saint-Hilaire et Saint-Papoul, témoignent encore de la croisade menée ici, au XIII^e siècle, contre les Cathares. Il y a là un potentiel naturel, historique et culturel emblématique resté longtemps inexploité.

Objectif et projets

Le programme s'appuie sur trois axes s'inscrivant dans une démarche de développement durable :

- l'aménagement des châteaux, sites, abbayes autour d'actions collectives et individuelles ;

- l'animation autour des sites pour appuyer leur développement ;
- une démarche Qualité autour des produits agro-alimentaires, touristiques et culturels, à travers le label « pays Cathare ».

L'aménagement cohérent des sites audois (17 actuellement) et leur mise en réseau sont en cours, afin de permettre le développement d'équipements et d'animation, la formation professionnelle des acteurs, la commercialisation de produits, la communication nationale et internationale.

Pays d'Auge

- Calvados et Orne ;
- 204 communes, 140 500 d'habitants ;
- Date de création : 1995

Au Nord, la Côte fleurie constitue une zone touristique très fréquentée ; au centre, la ville de Lisieux, capitale du pays d'Auge est marquée par une tradition industrielle ; au Sud, des cantons ruraux à vocation agricole dominante subissent les difficultés de ce secteur d'activité.

Le pays d'Auge est l'une des régions de France où l'architecture à pans de bois est la plus dense (manoirs, églises, fermes). Les productions d'appellation contrôlée (AOC) comme le calvados, le cidre, le camembert, le pont-l'évêque et le livarot représentent aussi l'une des principales caractéristiques de l'identité augeronne, forte de ce patrimoine gastronomique.

Objectif et projets

Le PEP s'engage dans la réalisation d'actions d'animation ciblées et de programmes d'investissement structurants. Ont été mis en place : des visites guidées (« les Samedis du Patrimoine »), des publications sur le patrimoine augeron dans la revue « Village », le festival « Les promenades musicales du pays d'Auge » ainsi que des actions pédagogiques et de formation. Des projets d'investissement structurants font

l'objet d'études de pré-programmation (couvent des dominicaines à Pont-l'Evêque, Prieuré de Saint-Hymer, musée municipal à Beaumont-en-Auge, centre de ressources sur le patrimoine augeron).

Pays de Loudéac

- Côtes-d'Armor ;
- 34 communes, 37 700 habitants

Le territoire du PEP tend à recouvrir le bassin de production historique « des toiles de Bretagne » qui allait de Saint-Brieuc au Sud de Loudéac et de Quintin à Moncontour. Depuis 1992, un travail a été entrepris pour montrer la spécificité du patrimoine industriel lié confection des toiles de lin. Une étude de faisabilité, réalisée en 1995, a défini cinq sites ayant chacun une thématique liée au lin.

Objectif et projets

La poursuite du travail engagé en 1995 devrait se faire autour de l'approche pédagogique et d'un travail de mise en réseau de sites labellisés dans le cadre du patrimoine de la toile et de la mise en place de chantiers d'insertion.

Pays de Redon et de Vilaine

- Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan ;
- 54 communes, 79 162 habitants ;
- Date d'agrément : 1995.

Longtemps port de commerce de Rennes, Redon a connu son apogée au XVII^e siècle. La région est parcourue par de nombreuses voies d'eau naturelles ou créées par l'homme. Le musée de la batellerie, situé dans le quartier du port doit prochainement faire l'objet d'une opération d'aménagement. Ce patrimoine riche et diversifié dispose d'un important potentiel de mise en valeur.

Objectif et projets

Le projet vise, via un programme de conservation et de valorisation du patrimoine maritime et fluvial, à créer un espace de détente privilégié, pour un public de proximité originaire des grandes villes avoisinantes, ou plus largement national et international.

Le salon professionnel « Côte rivières » consacré au tourisme fluvial et aux loisirs d'eau douce s'est tenu pour la première fois en septembre 1999. Renouvelé en 2000, ce rendez-vous doit s'inscrire dans le calendrier local. Par ailleurs, les fêtes du port à Redon permettent chaque été aux habitants et aux touristes de renouer avec la culture maritime traditionnelle. Une maison de la pêche sera prochainement aménagée sur les rives de la Vilaine à Rieux.

La politique économique du patrimoine est inscrite dans la charte de développement du pays, en voie de validation. Un projet de centre d'interprétation de la basse vallée de l'Oust est actuellement à l'étude. Il devrait se concrétiser prochainement par la mise en valeur de deux sites : la culture traditionnelle à « Ty Kendalc'h » sur la commune de St-Vincent-sur-Oust ; le grand site naturel de l'Île-aux-Pies sur la commune de Bains-sur-Oust.

Parallèlement, Redon a été labellisée Ville d'art et d'histoire.

Pays de Thiérache de l'Aisne

- Aisne ;
- 160 communes, 70 000 habitants ;
- Date d'agrément : 1995.

Le territoire regroupe des sites et monuments fortifiés (du Néolithique au XX^e siècle) ; des places fortes bastionnées (Guise et La-Capelle) ; l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Michel-en-Thiérache (festival) et le familistère Godin à Guise. Les 70 églises fortifiées servent de thème fédérateur.

Objectif et projets

Le PEP repose sur la mise en valeur culturelle des plus belles églises fortifiées et la mise en réseau de ces églises avec les sites de Saint-Michel-en-Thiérache, de Guise et de Vervins dans une logique de pays. Le pays de Thiérache de l'Aisne, en création, doit mener à bien les projets. Il regroupe les communes et communautés de communes rassemblées dans le syndicat mixte pour le développement de la Thiérache.

Parallèlement, le pays touristique de Thiérache de l'Aisne, qui existe depuis 1991, s'ouvre à la coopération transfrontalière avec le pays de Chimay, en Belgique. Un « Itinéraire en Herbe » promeut la découverte de la Thiérache rurale et herbagère, pays bocager célèbre par son fromage, le Maroilles.

Creuse

- Quasi-totalité du département de la Creuse ;
- Date d'agrément : 1998.

Le projet s'appuie sur un patrimoine rural principalement architectural, mais aussi historique, vernaculaire et ethnologique, reconnu pour son authenticité ou représentatif d'une identité locale.

Objectif et projets

Une stratégie globale de développement local est engagée sous l'impulsion du préfet du département. Cette stratégie intègre un important volet culturel, patrimonial et touristique. Le réseau qu'il est prévu de constituer dans le cadre du projet de PEP s'appuierait sur un centre départemental du patrimoine. Celui-ci disposerait des moyens appropriés pour :

- mobiliser et développer les connaissances en matière d'environnement écologique, socio-économique, en histoire et culture locale ;
- assurer la coordination, l'animation et la conservation des patrimoines ;

- s'intégrer dans une dynamique locale et régionale et participer au développement d'un réseau en s'appuyant notamment sur les nouvelles techniques de communication et d'information ;
- former les acteurs du développement local aux enjeux du patrimoine comme vecteurs économiques et sociaux.

Périgord vert

- Dordogne ;
- 118 communes, 58 300 habitants ;
- Date d'agrément : 1998.

Le Pôle regroupe plusieurs syndicats intercommunaux et s'appuie sur la présence fédératrice du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Ce territoire de départ s'adaptera aux projets. Le patrimoine privilégié ici se compose d'industries traditionnelles (forges, moulins...) et de savoir-faire artisanaux (feuilleardiers, tisserands, couteliers, meuniers, briquetiers...)

Pont du Gard

- Gard ;
- 23 communes, 173 478 habitants (dont Nîmes 133 424) ;
- Date d'agrément : 1995.

Le PEP s'étend autour du Pont du Gard, aqueduc construit au 1^{er} siècle de notre ère par les Romains pour approvisionner la ville de Nîmes en eau. Avec 1,2 millions de visiteurs par an, il est le monument archéologique le plus fréquenté de France. La « pierre du Pont du Gard », extraite des carrières environnantes, toujours en exploitation, a servi à la construction de bon nombre d'éléments du patrimoine bâti local (lavoirs, chapelles...).

Objectif et projets

Il s'agit d'offrir aux visiteurs un large choix d'options et d'activités susceptibles de faire de la région une zone attractive. Chaque village situé dans le territoire

du PEP opte pour une orientation touristique précise. L'objectif ne consiste pas à faire venir les touristes en bien plus grand nombre, mais de mieux répartir leur masse sur l'ensemble du territoire et de favoriser des séjours plus longs.

De nombreuses actions sont en cours de réalisation : circuit de découverte autour du pont, aménagement des rives du Gardon ; demande de classement de la totalité de l'aqueduc par les Monuments historiques ; opération de démarche qualité pour les commerces, les services et les acteurs du tourisme ; préparation des dossiers de réhabilitation du patrimoine à usage touristique et culturel, pour plusieurs communes ; accueil de classes patrimoine.

Vallée du Rhône

- Départements : Rhône, Drome, Ardèche, Loire ;
- 56 communes, 123 000 habitants ;
- Date d'agrément : 1998.

L'ensemble des patrimoines nés de la main de l'homme liés au fleuve, ainsi que les milieux naturels correspondants, sont à la source d'une démarche de valorisation, requalification et renaturation du Moyen Rhône, dans un objectif de réappropriation du fleuve par les habitants.

Objectif et projets

Le PEP mariera une politique de préservation des milieux et des patrimoines, une démarche de qualification du cadre de vie des habitants, avec le développement d'un tourisme de proximité attiré par des équipements de loisirs, des opérations pédagogiques et culturelles, ou par la simple promenade.

Saint-Savin, pays des couleurs

- Vienne ;
- Trois communes, 3 000 habitants, et la vallée de la Gartempe ;
- Date d'agrément : 1995.

Le PEP s'étend autour de l'abbaye de Saint-Savin et de la vallée de la Gartempe, un territoire bénéficiaire des fonds structurels européens. Les fresques du XII^e siècle de l'abbaye font de Saint-Savin un site unique en France, classé patrimoine mondial par l'Unesco. Aussi, le thème fédérateur est-il logiquement la couleur et l'art mural.

Objectif et projets

Un laboratoire de recherche sur les pigments végétaux (antenne du CRITT horticole de Rochefort) a été installé en 1997. Un pôle de conservation-restauration d'objets d'art polychromes (aménagement de 7 ateliers pour des restaurateurs) a été créé en 1999. Un programme «Façades en couleurs» a, par ailleurs, pour objectif la revalorisation de l'habitat. Enfin, un centre d'interprétation des peintures murales, ouvert en 2001, a pour ambition d'être le principal produit d'appel du pôle touristique.

Saumur et Saumurois

- Maine-et-Loire ;
- 68 communes, 114 000 habitants ;
- Date de création : 1998.

Le PEP recoupe le Pôle touristique international du Saumurois. Au nord, s'étend la vallée alluviale de l'Authion marquée par l'horticulture et le maraîchage. Au sud, le pays du tuffeau, de la vigne et de la forêt, est traversé par le Thouet. Le « cycle du tuffeau », extraction de la pierre destinée à la construction des monuments, les caves à vins et à champignons, la tradition équestre et le Val de Loire sont autant de thèmes porteurs.

Objectif et projets

Le PEP vise à faire de Saumur et de sa région un pôle d'excellence en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, filière économique à part entière. Les domaines d'action portent en consé-

quence sur le développement touristique du château de Saumur, sur la création d'un pôle équitation et cavalerie ainsi que sur la mise en valeur du vieux Saumur, de la Loire, des filières viticole et horticole, et du patrimoine troglodytique (Sud Saumurois) dans une démarche de parcours.

Vallée des deux Creuse

- Creuse et Indre ;
- 138 communes, 103 072 habitants ;
- Date d'agrément : 1998.

La vallée de la Creuse est à la fois une source d'inspiration et le lieu d'expression artistique, traduisant l'extraordinaire richesse des paysages. Sous diverses formes, littéraires grâce à George Sand, musicales avec le courant romantique et picturales sous l'influence des peintres de l'école de Crozan, les artistes ont célébré cette région. La qualité exceptionnelle des paysages ruraux du Berry et du Limousin et le patrimoine architectural constituent quelques uns des attraits et des atouts de ce PEP.

Objectif et projets

Le développement de ce territoire, à fortes ressources paysagères, s'effectuera en mobilisant les acteurs autour d'une démarche qualifiante d'excellence paysagère. Une charte devrait réunir tous les partenaires et les divers parrainages, afin de définir l'éthique du projet et la mutualisation des moyens.

Vallées du fer et de la fonte

- Marne, Haute-Marne et Meuse ;
- Nombre de: 25 communes environ, 200 000 habitants sur l'aire du triangle formé Vitry-le-François, Saint-Dizier et Bar-le-Duc ;
- Date de création : 1995.

Le territoire, en voie de délimitation, couvre les cinq vallées des rivières de la Voire, la Blaise, la Marne, la

Saulx et l'Ornain. Il regroupe les villes centres de Vitry-le-François, de Saint-Dizier et de Bar-le-Duc et leurs futurs pays. 25 siècles de métallurgie et de productions spécifiques de fonte d'art et d'ornement fondent le un exceptionnel patrimoine industriel en milieu rural.

Objectif et projets

Conservation, interprétation et promotion du patrimoine industriel sont au programme.

Un centre d'interprétation sera créé, des animations pédagogiques seront mises en oeuvre, les étapes de la route du fer seront valorisées, des publications seront éditées etc.

Vierzon

- Cher ;
- 24 communes, 50 000 habitants ;
- Date d'agrément : 1999.

La friche industrielle de l'ancienne Société française, usine de fabrication de machines agricoles, située en plein cœur de la ville, est au centre du projet. Celui-ci prend également en compte les collections matérielles et intellectuelles (témoignages) comme les traditions et savoir-faire techniques.

Objectif et projets

Le PEP a pour vocation d'impliquer les habitants, de valoriser l'image de Vierzon, de structurer l'accueil des visiteurs, de renforcer l'impact économique généré par le développement touristique. La très importante opération de requalification urbaine par la réutilisation des friches et leur intégration dans la ville est en cours.

Ouvrages

- Chevalier Denis (sous la dir.), *Vives campagnes, le patrimoine rural, projet de Société*, éd. Autrement, Coll. « Mutations », mai 2000.
- DATAR, *Pays d'art et d'histoire et Pôles d'économie du patrimoine : la valorisation du patrimoine dans le développement local*, La Documentation française, février 2001.
- Guillaume Marc, *La politique du patrimoine*, éd. Galilée, Paris, 1980.
- Latarjet Bernard, *L'aménagement culturel du territoire*, DATAR, La Documentation française, 1992.

Rapports et autres documents

- Benhamou Françoise, Dupuis Xavier, *Note de synthèse sur l'économie de bassin patrimonial*, laboratoire d'économie sociale de Paris I, 1995.
- Chiva Isac, *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, rapport au ministre de la Culture et de la Francophonie, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Science Sociale, 1994.
- DATAR, *Évaluation des PEP*, décembre 2000.
- DATAR, *Enquête sur l'emploi dans les Pôles d'économie du patrimoine*, juin 2000.
- Limoges, *La lettre du Pôle d'économie du patrimoine de la porcelaine et des Arts du feu*, Ville de Limoges.
- Pillet Yves, *Valorisation du patrimoine en milieu rural*, mission interministérielle, 1993.
- Querrien Max, *Pour une nouvelle politique du patrimoine*, rapport au ministre de la Culture, 1982.

Contacts

- DATAR, Catherine Virassamy, Halvard Hervieu, tél. 01.40.65.12.34
- Arboretum des Barres
Jacques Mordant, directeur régional de l'agriculture et de la forêt, tél. : 02.38.77.40.00.
- Cité de l'Argile
Philippe Doyen, Communauté de communes de Haute-Charente, tél. : 05.45.71.07.79.
- Costa Verde
Christelle Vesperini, Haute-Corse Développement, tél. : 04 95 34 00 55
- Creuse
Michel Manville, chef de projet du PEP, tél. : 05.55.52.22.12
- Creusot-Montceau-les-Mines
Muriel Berthier, chargée de mission à la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mînes, tél. : 03.85.77.51.51.
- Diois
Olivier Fortin, Agent de valorisation du patrimoine et du développement à la communauté de communes du Diois, tél. : 04.75.22.29.44
- Fortifications du littoral
Fabienne Moreau, direction des sites et de la nature, conseil général de Charente-maritime, tél. : 05.46.31.72.90.
- Haute vallée de l'Ardèche
Adeline Boillon, chargée de mission au Sithère, Vals-les-Bains, tél. : 04.75.37.63.80
- Haute Vallée du Loir
Valérie Ledu, syndicat du pays dunois, tél. : 02.37.45.24.94

– Laon-Soisson

Patrick Creze, secrétariat général pour les affaires régionales, préfecture de la région Picardie, tél. : 03.22.33.84.15

– Littoral varois

Odile Jacquemin et Jean-Louis Pacitto, Mémoire à lire, territoire à l'écoute ; tél./fax : 04.94.00.39.17.

– Meuzac

Secrétariat général aux affaires régionales, préfecture de la région Limousin, tél. : 05.55.11.61.00

– Ogres, argiles et pierres du Lubéron

Philippe Chiffolleau, chargé de mission au Parc naturel régional du Lubéron, tél. : 04.90.04.42.13.

– Patrimoine minier de l'Ariège

Nadine Rech, préfecture de l'Ariège, direction des actions de l'Etat et des affaires décentralisées, tél. 05.61.02.10.00

– Pays Cathare

Marie-Béatrice Marty-Jeanjean, chargée de mission « Pays Cathare », Conseil général de l'Aude, tél. : 04.68.11.64.98

– Pays d'Auge

Carole Henri-Dugué, Pays d'Auge, tél. : 02.31.14.43.33

– Pays de l'Ain

Agnès Bruno, direction des affaires culturelles, conseil général de l'Ain, tél. : 04.74.32.32.32.

– Pays beaumontois

Dominique David-Astier, présidente de la communauté de communes du Pays beaumontois, tél. : 05.53.63.65.20

– Pays de la météorite de Rochechouart

B. Chabroullet, secrétaire général de la sous-préfecture de Rochechouart, tél. : 05.55.43.83.10.

– Pays de Loudéac

Bernard Hulin, chargé de mission du Pays touristique de Loudéac-Mené, tél. : 02.96.66.09.09

– Pays de Redon et Vilaine

Monsieur Girard, sous-préfecture de Redon, tél. : 02.99.71.14.04

– Périgord vert

Fabrice Chateau, directeur du parc naturel régional Périgord-Limousin, tél. : 05.53.60.34.65

– Pont du Gard

Bruno Oliva, chef de service développement des entreprises tourisme-hôtellerie de la CCI de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vignan, tél. : 04.66.76.33.33

– Porcelaine - Arts du feu

Pascal Texier, adjoint-maire, ville de Limoges, tél. : 05.55.45.60.00.

– Route du cristal

Michel Saint-Pe, directeur du comité départemental du tourisme (Moselle), tél. : 03.87.37.57.62

– Saint-Savin et la vallée de la Gartempe

Sylviane Van De Moortele, directrice du Centre international d'art mural Abbaye de Saint-Savin, tél. : 05.49.48.66.22 (siège de l'association « Patrimoine, territoire et développement économique », réseau national des PEP)

– Saumur et le Saumurois

Christophe Delaunay, directeur du développement en patrimoine à la ville de Saumur, tél. : 02.41.40.24.48

– Techniques et usages d'hier et d'aujourd'hui

Aymée Smolec, chargée de mission au syndicat mixte de développement des communes de l'Ouest du Tarn, tél. : 05.63.40.37.67.

– Thiérache ardennaise

Louis Hubert, secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture de Champagne-Ardenne, tél. : 03.26.26.12.51

– Thiérache de l'Aisne

Patrick Lamarque, chef du projet financement extérieur, Thiérache développement, tél. : 03.23.97.22.95

– Vallée du Dourdou

Myriam Bros-Clergue, chargée de mission au syndicat mixte de la vallée du dourdou, tél. : 05.65.73.63.12.

– Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise

Yvonne Clément, conseil général de l'Allier, direction du développement communal, de l'agriculture et de l'environnement, tél. : 04.70.34.40.30.

– Vallée des deux Creuses

Jean-François Touzet, adjoint à la directrice des actions interministérielles, préfecture de l'Indre, tél. : 02.54.29.50.00

– Vallée du Rhône

Jacky Vieux, directeur de la Maison du Rhône, Givors, tél. : 04.78.73.70.37

– Vallées du fer et de la fonte

Catherine Dehaureau-Foidart, chargée de mission au Comité Durenne, tél. : 03.25.07.52.00

– Vierzon

Caroline Edilber, chargée de mission à la ville de Vierzon, tél. : 02.48.52.65.00

Sigles

ABF : Architecte des bâtiments de France

AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CIADT : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire.

CIAT : Comité interministériel d'aménagement du territoire

CPER : Contrats de plan Etat-régions

CRITT : Centre régional d'innovation technique et technologique

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDE : Direction départementale de l'équipement

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRIRE : Direction régionale de l'industrie et de la recherche

DRT : Direction régionale du tourisme

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ETD : Entreprises, Territoires et Développement

FIAT : Fonds interministériel d'aménagement du territoire.

FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

FNCAUE : Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

FNHDR : Fédération nationale de l'habitat et du développement rural

FPNR : Fédération des parcs naturels régionaux

ICOMOS : *International Council on Museums and on Sites*

INPI : Institut national de la propriété industrielle

LOADDT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « loi Voynet », du 25 juin 1999

LOADT : Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, dite « loi Pasqua »

ONF : Office national des forêts

PAH : Pays d'art et d'histoire

PEP : Pôle d'économie du patrimoine

PNR : Parc naturel régional

SEMA : Société d'encouragement aux métiers d'art

SPL : Systèmes productifs locaux

VPAH : Villes et pays d'art et d'histoire

ZPPAUP : Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Communauté d'agglomération : La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15000 habitants. Ce seuil de 15000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef lieu du département.

Contrat d'agglomération : Il s'agit d'un contrat particulier signé entre d'une part une communauté d'agglomération (ou une communauté urbaine) et d'autre part l'Etat et une région, dans le cadre du volet territorial d'un contrat de plan Etat-région. Il s'applique aux aires urbaines de plus de 50 000 habitants dont la ville centre a plus de 15000 habitants. Ce contrat est le fruit du projet de développement de l'agglomération.

Contrat de pays : Le projet d'un pays peut donner lieu à un contrat avec l'Etat et la région dans le cadre du volet territorial des contrats de plan Etat-région. Pour ce faire, les pays doivent avoir élaboré une charte de développement et être constitués soit en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit en groupement d'intérêt public de développement local, soit en syndicat mixte.

Contrat de plan Etat-région : C'est un programme contractuel institué par la loi du 29 juillet 1982 établi entre l'État (représenté par le préfet de région) et le président du conseil régional. Il a pour objet de déterminer les objectifs prioritaires que l'État et la région s'engagent à réaliser conjointement. L'actuelle génération de contrats de plan court sur la période 2000-2006.

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) : Le FNADT apporte le soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères au moyen des ressources dont ils disposent, ou ne peuvent l'être en totalité alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné. Il intervient en complément des fonds publics et privés mobilisés pour ces opérations. Le fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, tels qu'ils ont été définis à l'article 2 de la loi d'orientation du 25 juin 1999. C'est l'impact attendu du projet, au regard de ces objectifs et notamment de celui du développement durable des territoires, qui doit, compte tenu de la capacité contributive des collectivités intéressées, déterminer l'intervention du fonds, dans son principe comme dans son montant.

Parc naturel régional : À l'initiative de la région, un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé, est classé PNR par décret. Ses limites sont négociées entre tous les partenaires ; son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du parc. La charte du PNR qui engage pour 10 ans ses signataires concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du parc.

Pays : Ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement.

Pays d'accueil touristique : Le Pays d'Accueil Touristique est un label national géré par la Fédération nationale des Pays d'accueil Touristiques. Il est accordé à des structures intercommunales ayant

élaboré un projet de développement de l'économie touristique respectant les engagements de la Charte nationale des pays d'accueil touristiques. Les Pays d'Accueil Touristiques sont organisés autour de terroirs, de bassins de vie ou d'une filière. Ils bâtissent un projet de développement de l'économie touristique cohérent avec les démarches de développement globales ou sectorielles engagées sur tout ou partie du territoire. Ils s'engagent dès lors avec l'ensemble des acteurs locaux dans sa mise en œuvre.

Pôles d'économie du patrimoine : La démarche de pôle d'économie du patrimoine (PEP) est territoriale. Elle s'appuie sur le patrimoine diversifié des territoires pour développer des projets économiques. Elle permet ainsi de fédérer l'ensemble des habitants et des acteurs locaux autour d'un projet global, dans une logique de développement durable. Le PEP qui s'organise sur le principe de l'intercommunalité, peut prendre la forme d'une association, d'un syndicat intercommunal ou d'une communauté de communes. Les exigences préalables à la mise en œuvre de cette démarche sont : un territoire cohérent, un thème patrimonial fédérateur et un projet de développement global.

Système productif local : Adoptée par la Datar et officialisée lors d'un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en 1997, cette appellation désigne un groupement d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activité. Elle est utilisée ailleurs qu'en France, par exemple au Brésil, où l'on distingue système productif local et système local d'innovation.

Villes et pays d'art et d'histoire : Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collecti-

vités territoriales qui se concrétise par l'attribution d'un label « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère.

Achévé d'imprimer en janvier 2002
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.
à Lonrai (61250) – N° d'imprimeur : 020019
Dépôt légal : janvier 2002 – *Imprimé en France*

Aujourd'hui, les acteurs locaux occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Dans le même temps, ces politiques s'enrichissent, se diversifient pour faire face à des enjeux de plus en plus complexes. Avec « Territoires en mouvement », la DATAR propose une collection de guides pratiques présentant aux acteurs de la recomposition des territoires, sous la forme d'informations simples, les connaissances leur permettant de se familiariser avec les politiques qu'ils sont chargés de mettre en œuvre.

La démarche des pôles d'économie du patrimoine (PEP) initiée par la DATAR à la suite du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de Troyes en 1994, a pour objectif d'utiliser le patrimoine diversifié de la France comme levier de développement économique. Une trentaine de pôles d'économie du patrimoine sont aujourd'hui en activité. Rassemblés autour de projets fédérateurs, les acteurs locaux des PEP oeuvrent pour une meilleure organisation de l'espace autour des pays et des agglomérations ou des interrégionalités des bassins fluviaux, des massifs, des littoraux...

La Documentation française
29, quai Voltaire 75344 Paris cedex 07
Tél. : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.72.30

Imprimé en France
Prix : 7€ / 45,92 F
DF : 5 6387-0
ISBN : 2-11-005046-2



9 782110 050465

